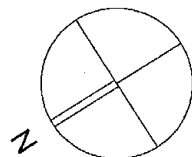
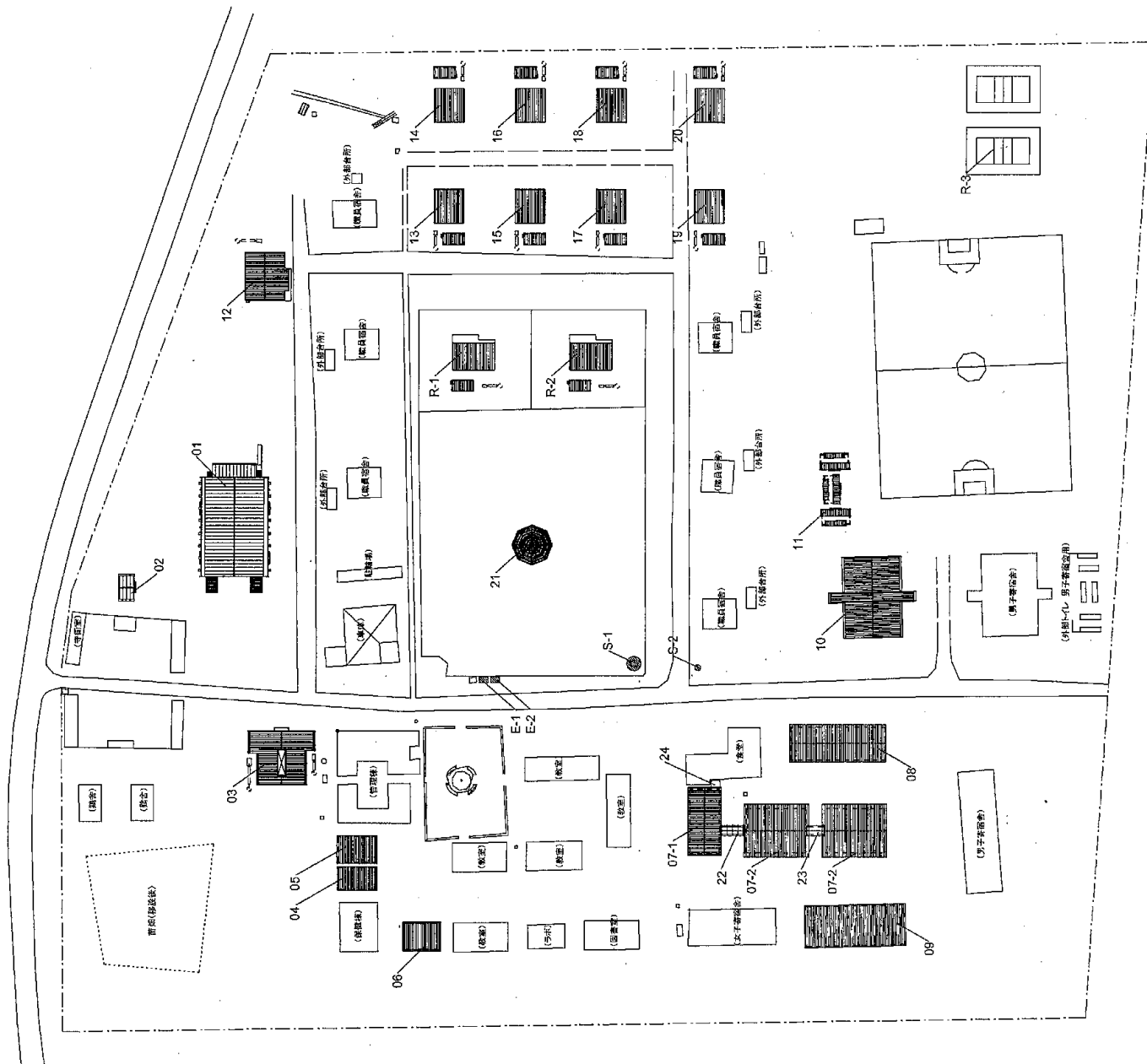


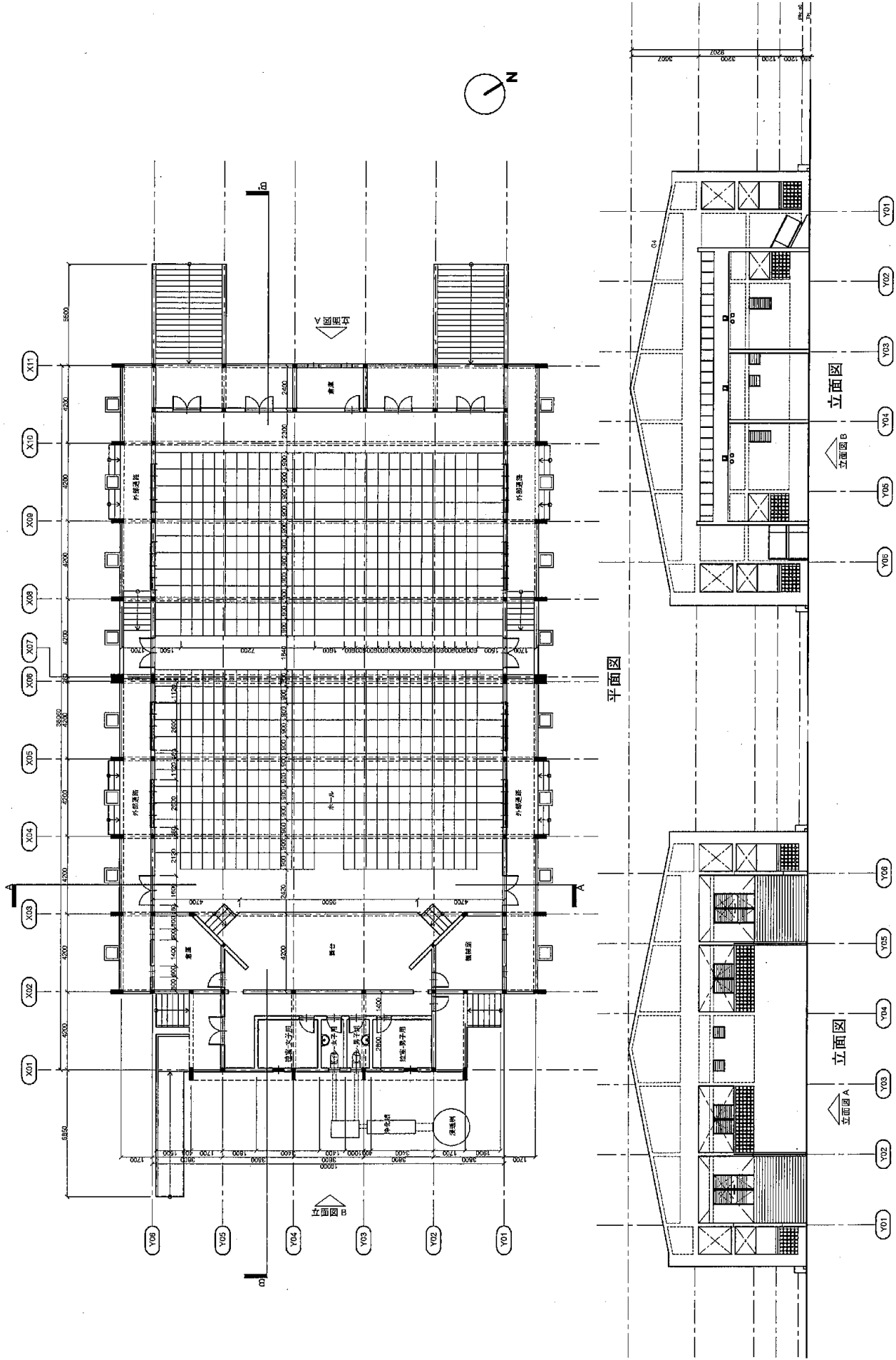
別添

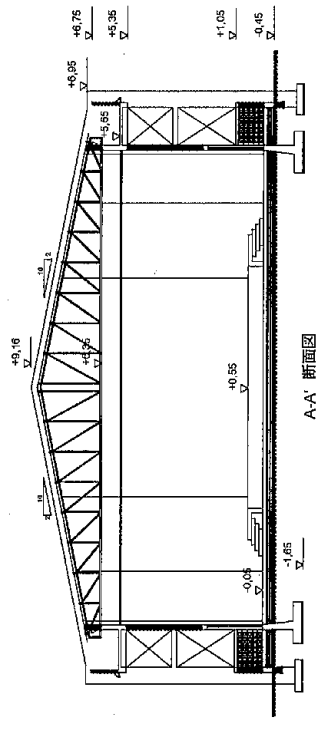
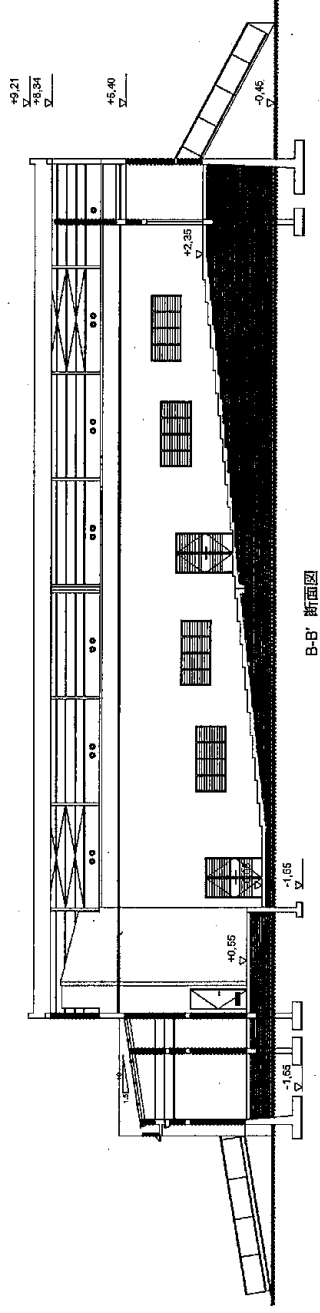


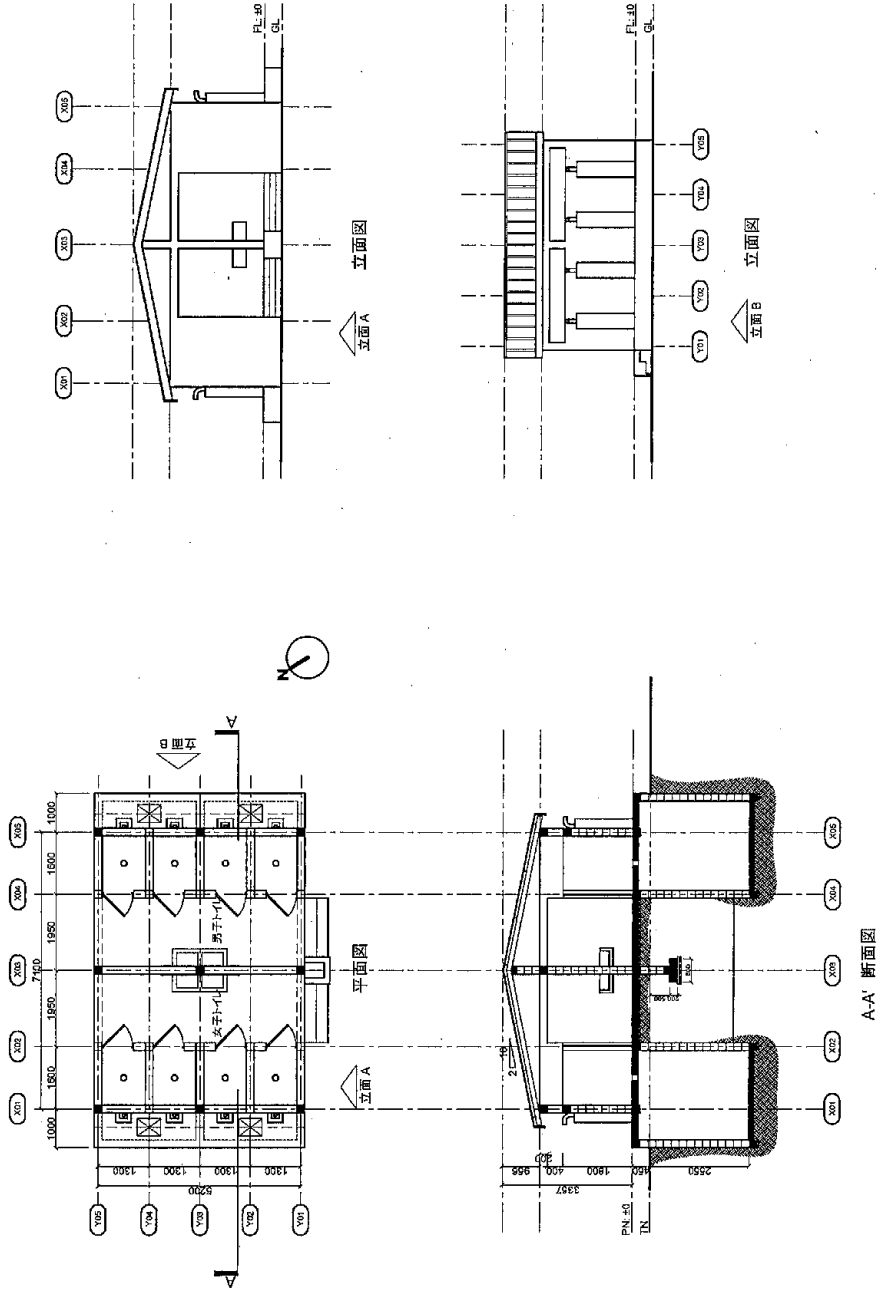


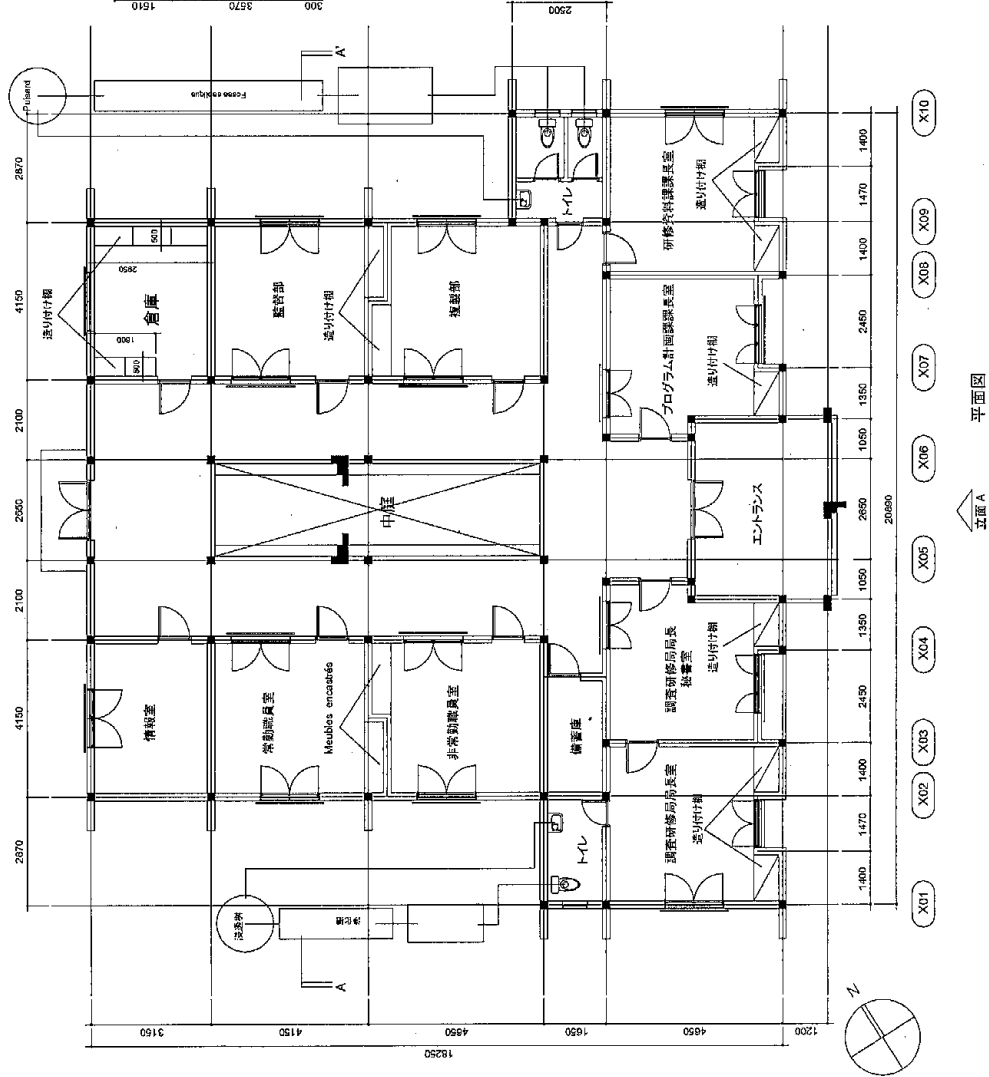
- 01:講堂
- 02:外部トイレ - 講堂用
- 03:管理棟
- 04:動物標本館
- 05:植物標本館
- 06:実験棟
- 07-1:調理場
- 07-2:食堂兼多目的スペース
- 08:教室棟
- 09:女子寄宿舍
- 10:男子寄宿舍
- 11:外部トイレ - 男子寄宿舍用
- 12:再教育研修用宿舎
- 13-20:職員宿舎
- 21:植物園内東屋
- 22:渡り廊下
- 23:渡り廊下
- 24:渡り廊下
- R-1:校長宿舎
- R-2:調査研修局局長宿舎
- R-3:ハレコート
- E-1:電気室
- E-2:発電機室
- S-1:給水塔
- S-2:井戸

( )は既存施設

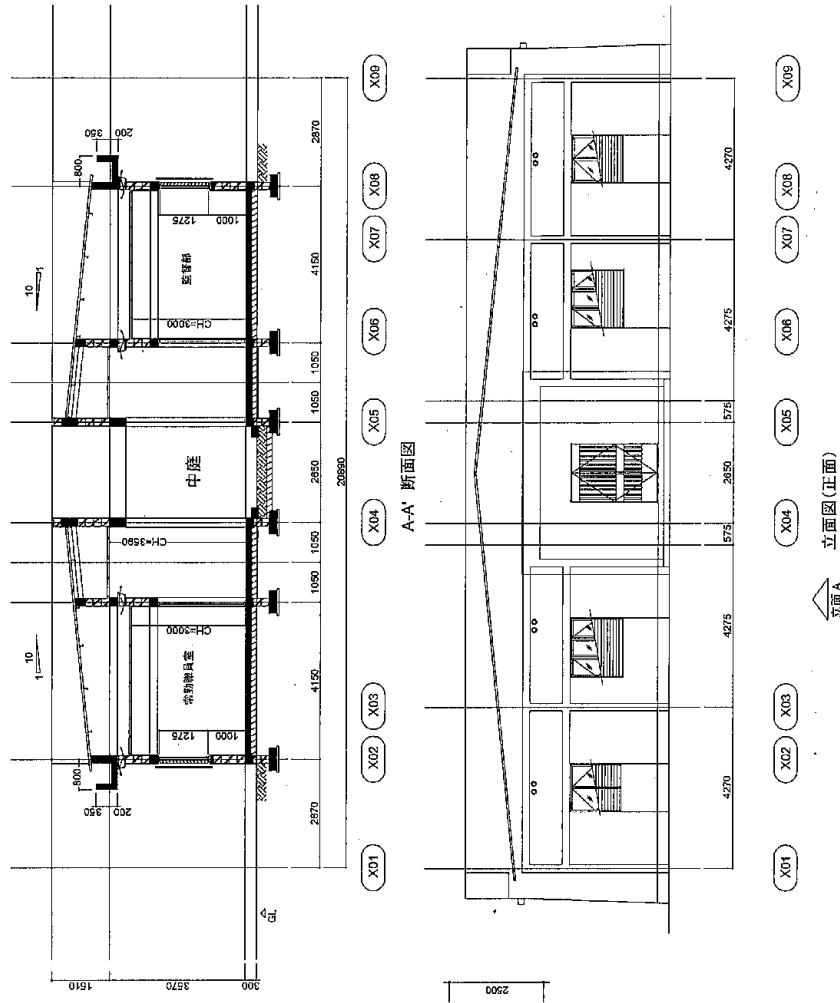




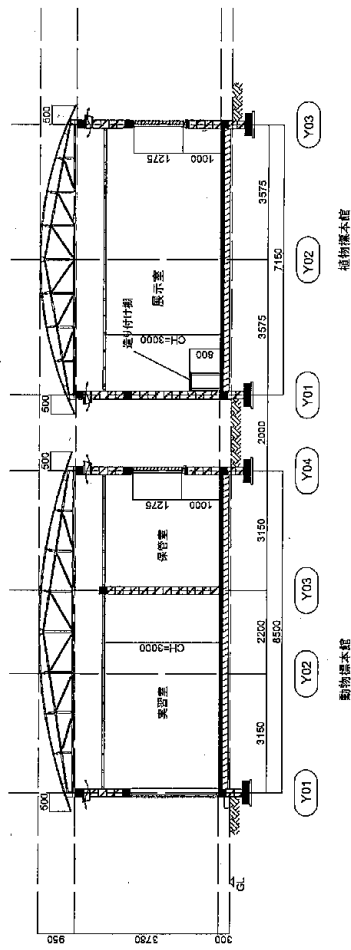
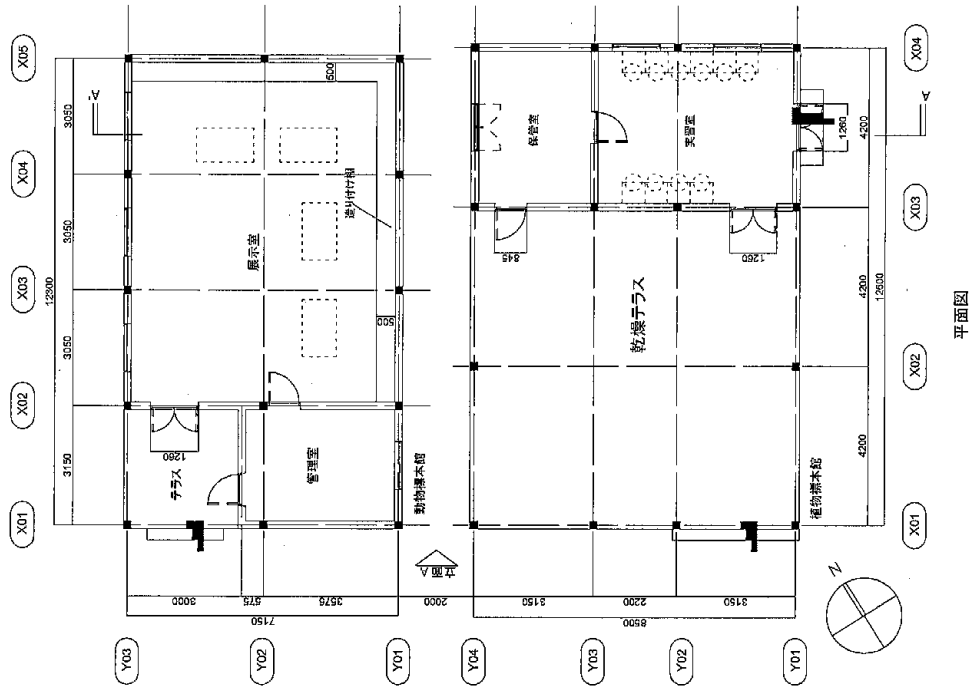




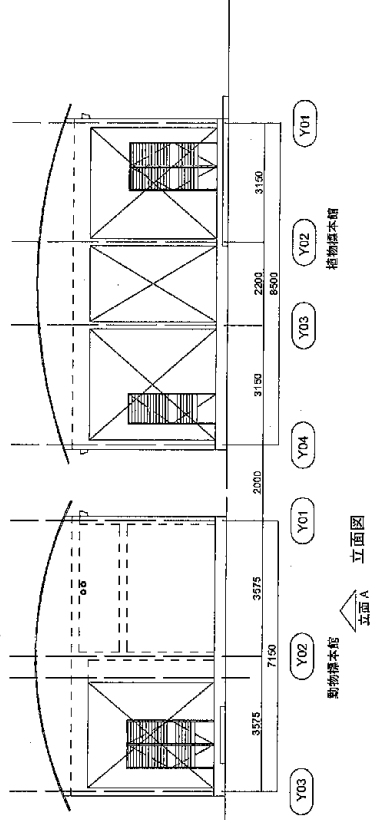
平面図  
立面 A



立面 A  
立面図(正面)



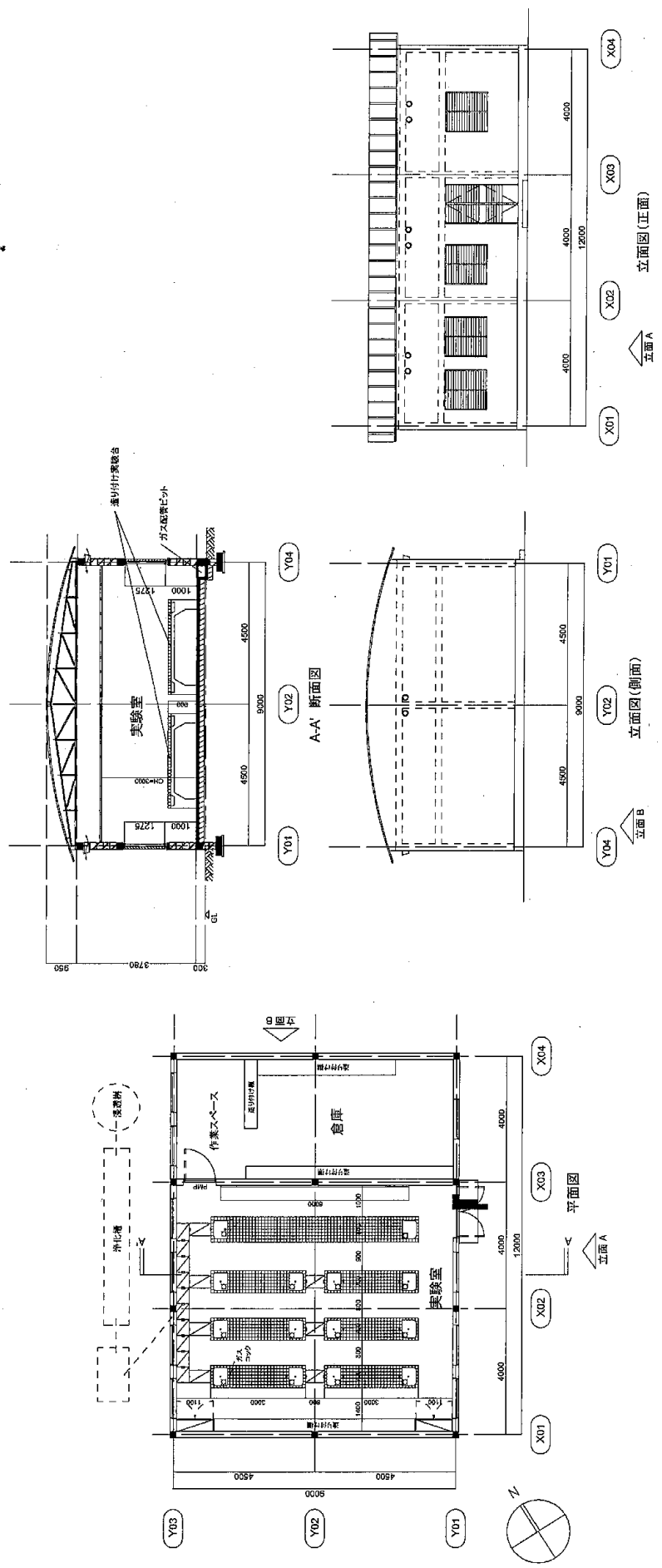
A-A' 断面図

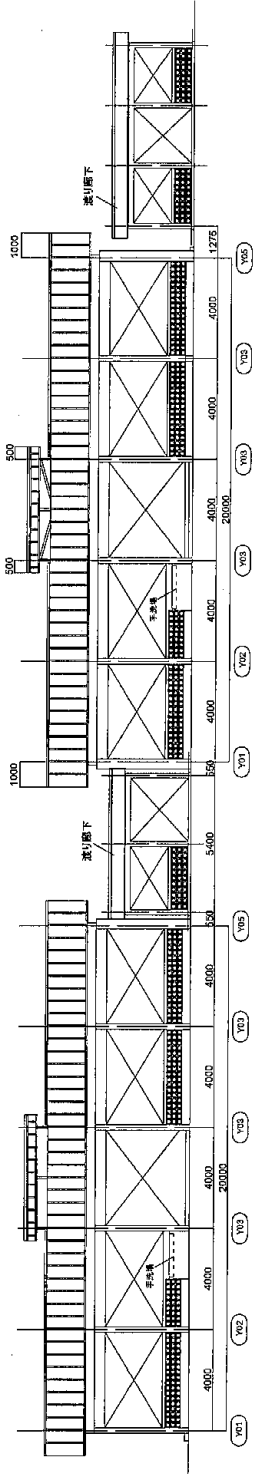
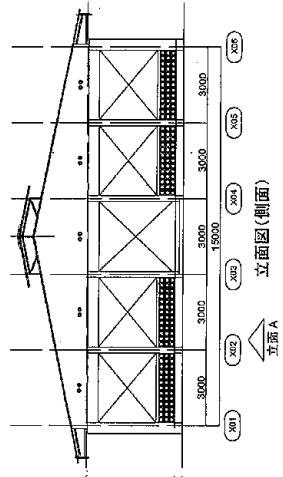
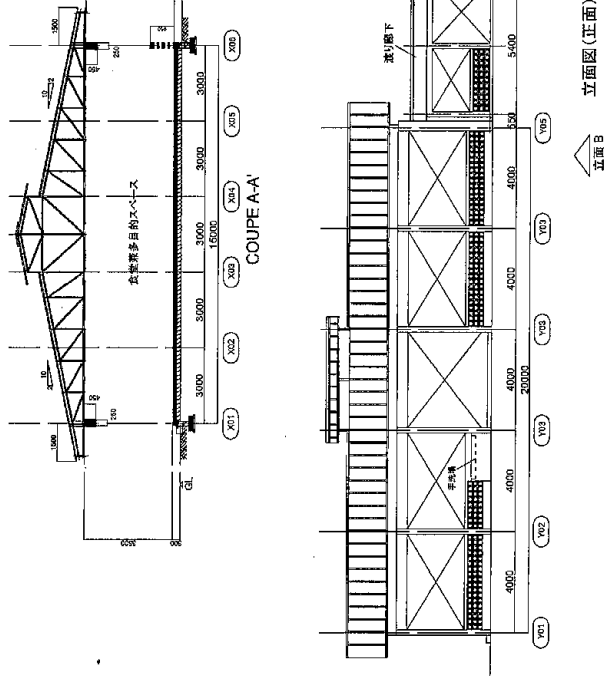
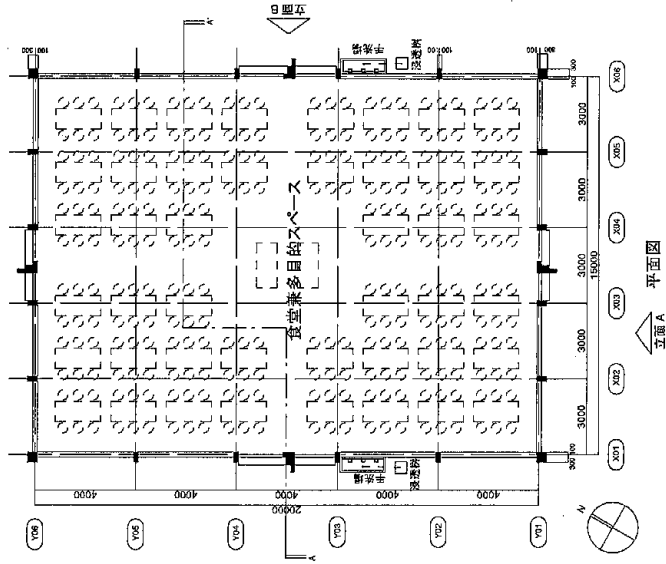


立面A

平面図



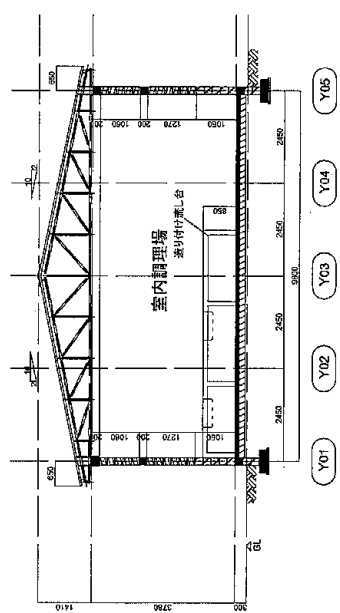




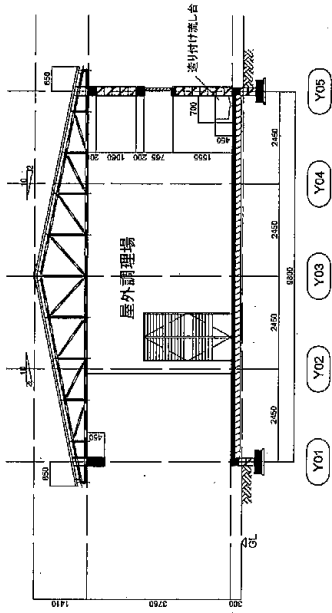
ブルキナファソ国 国立水森林学校教育研修能力強化計画

食堂兼多目的スペース(1)

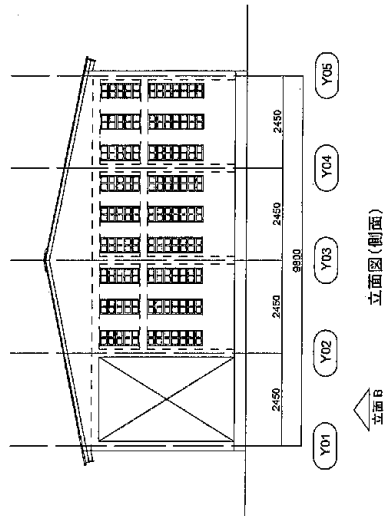
S=1:300



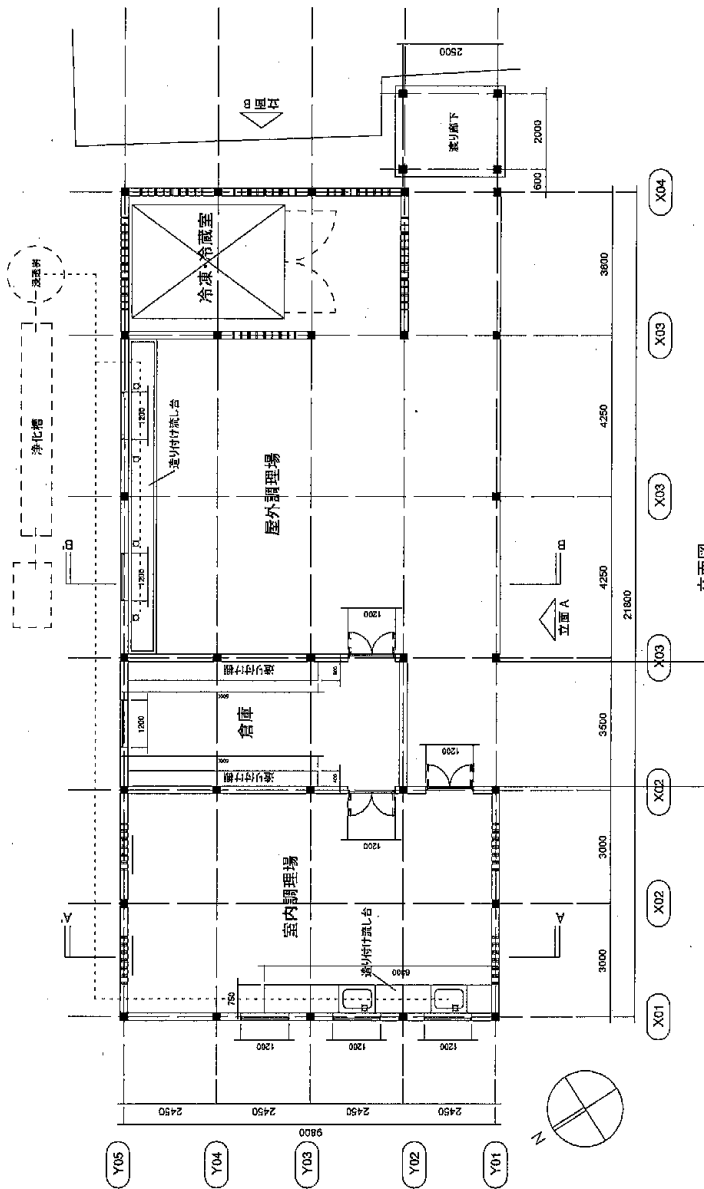
A-A' 断面図



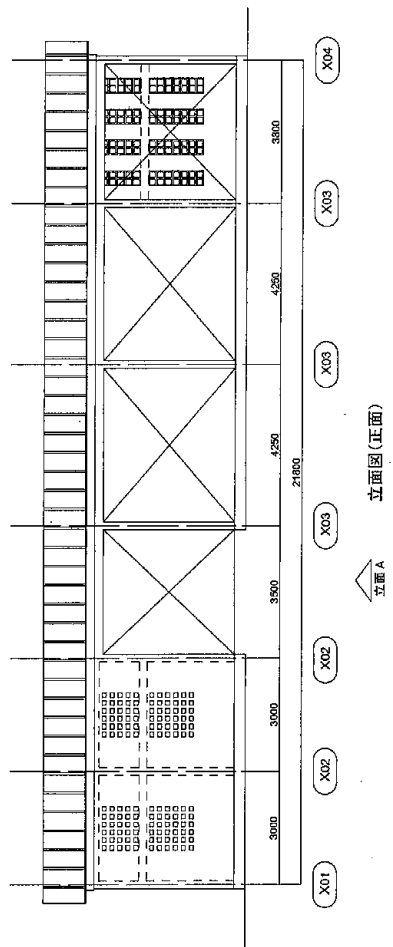
B-B' 断面図



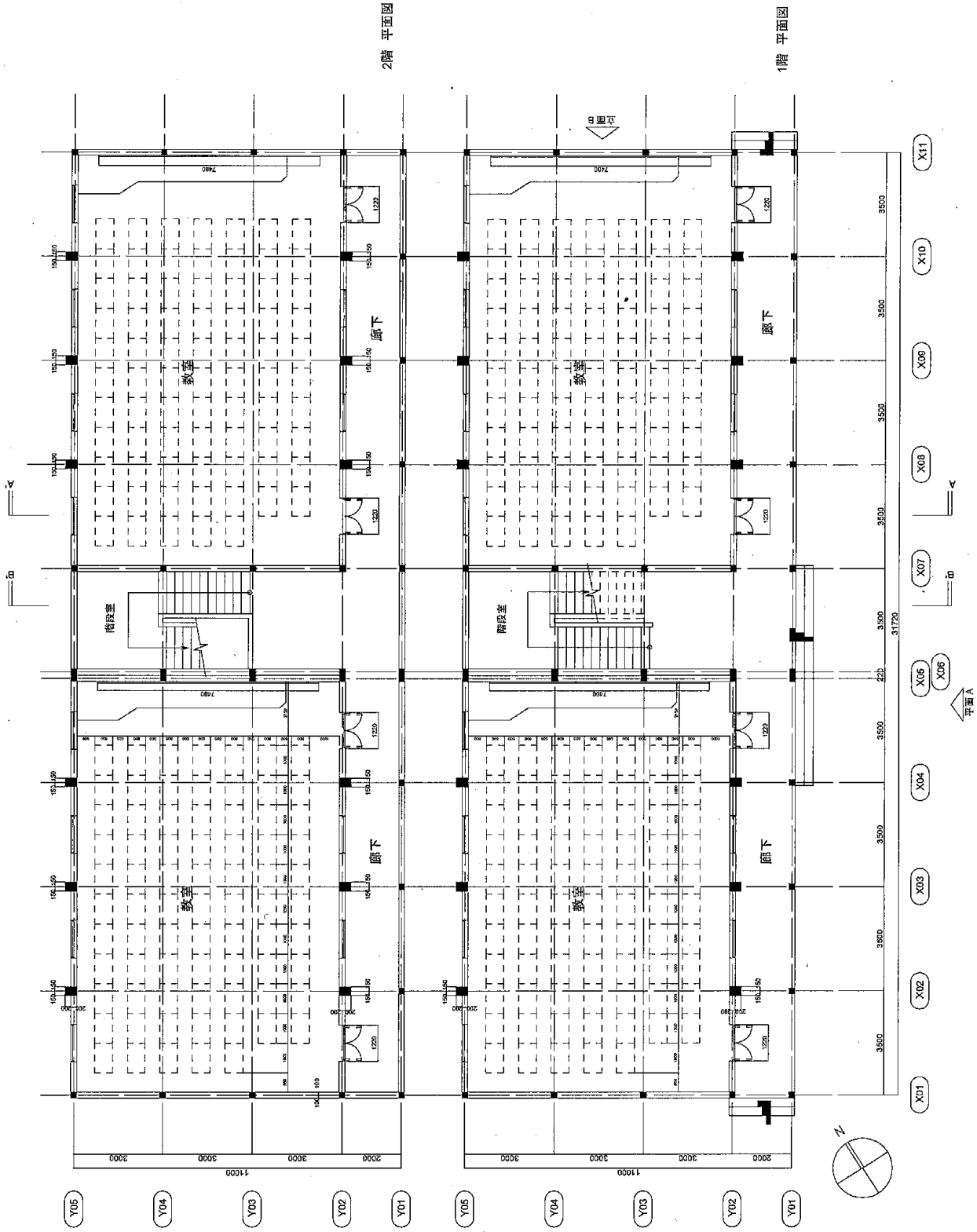
立面図(側面)

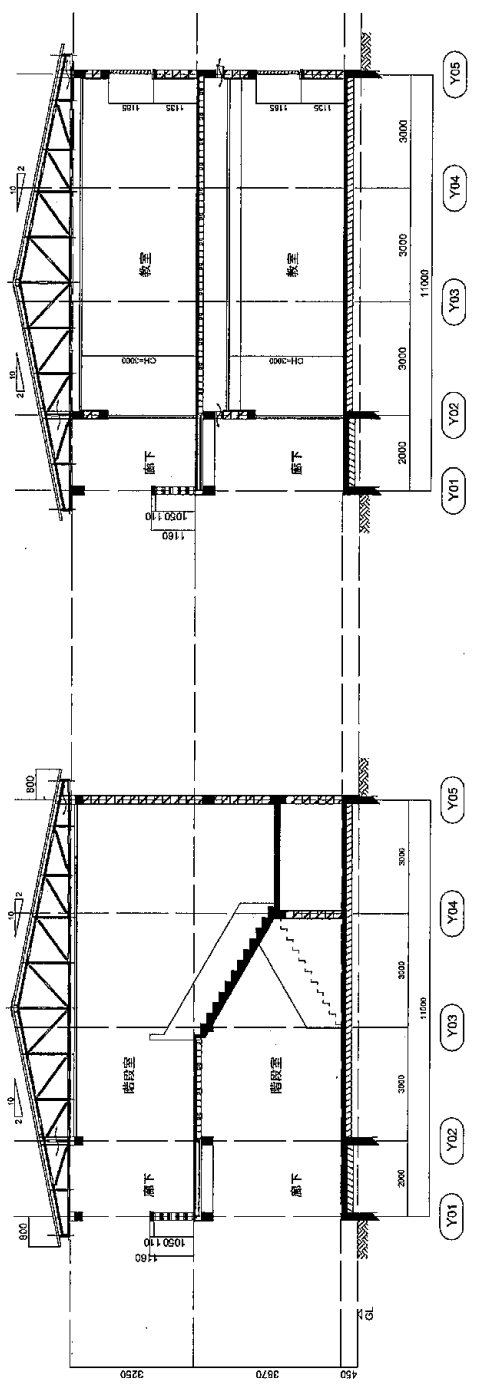


立面図



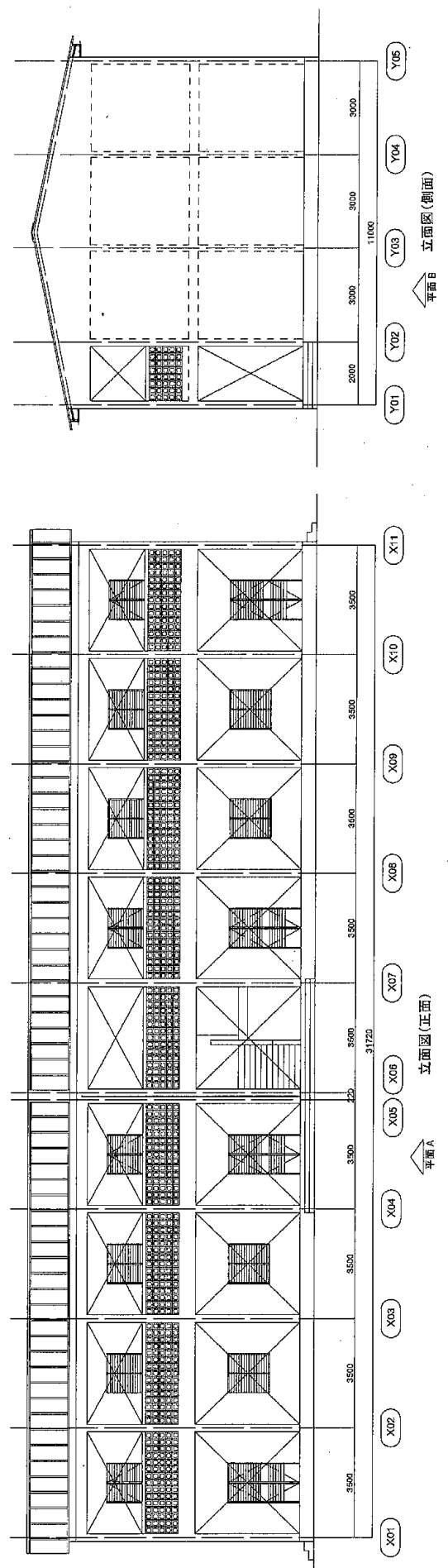
立面図(正面)





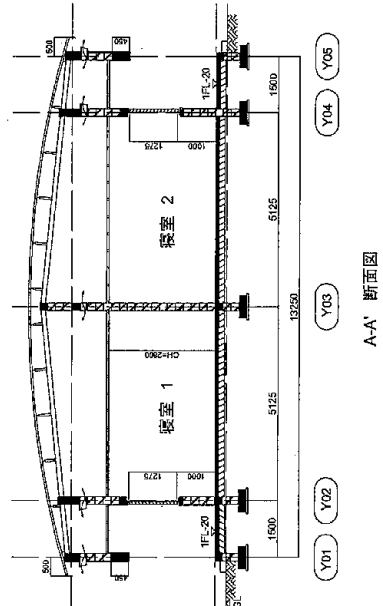
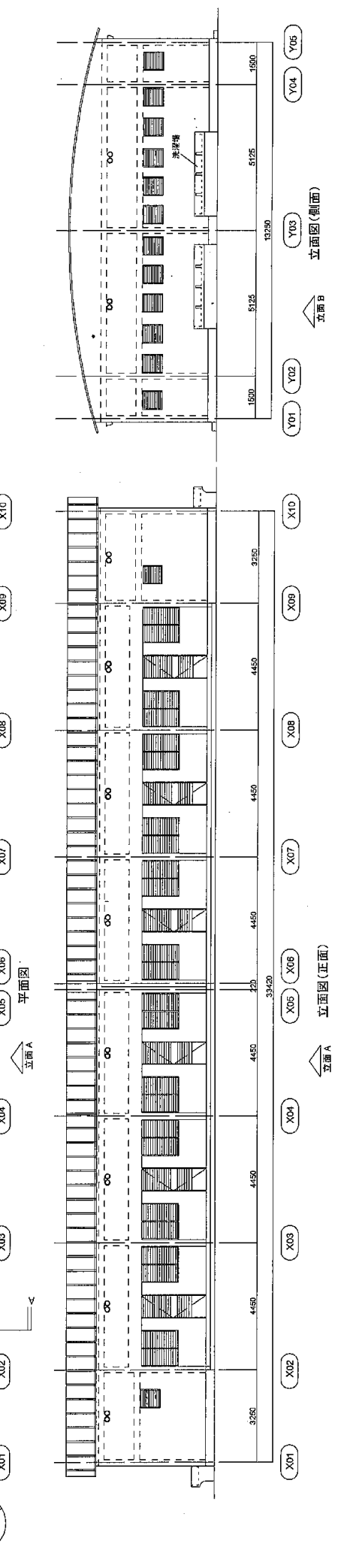
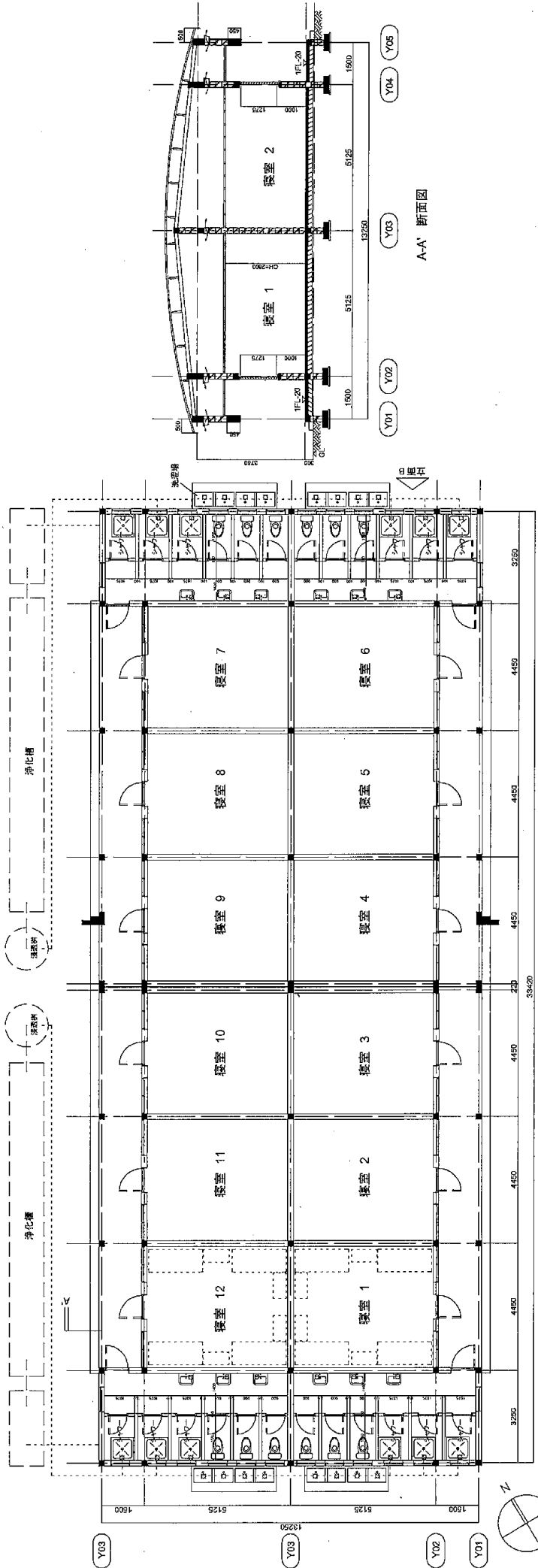
A-A' 断面図

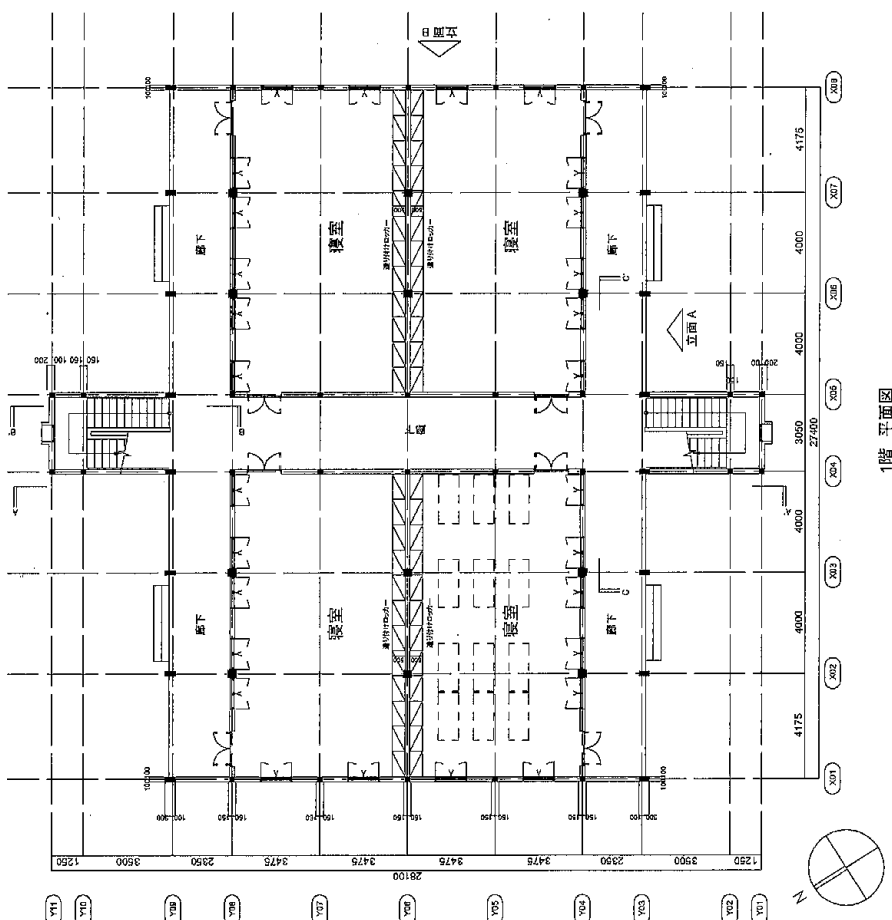
B-B' 断面図



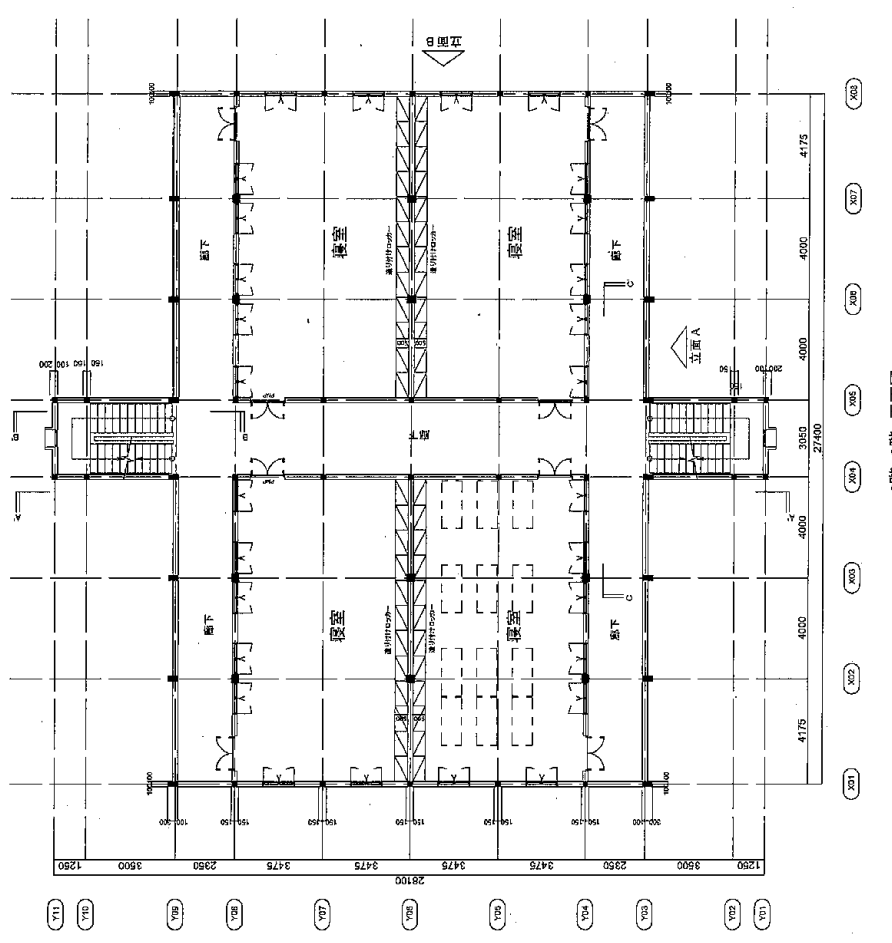
立面図(正面)

立面図(側面)

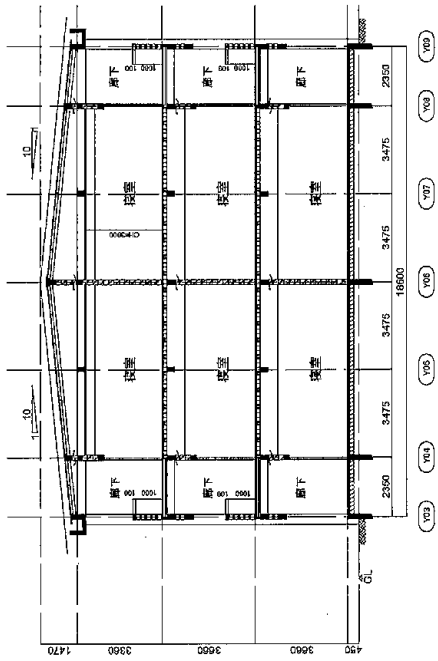




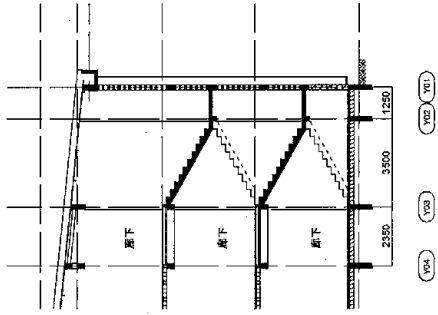
1階平面図



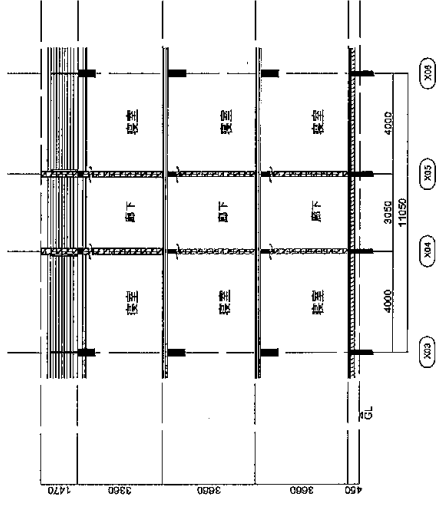
2階3階平面図



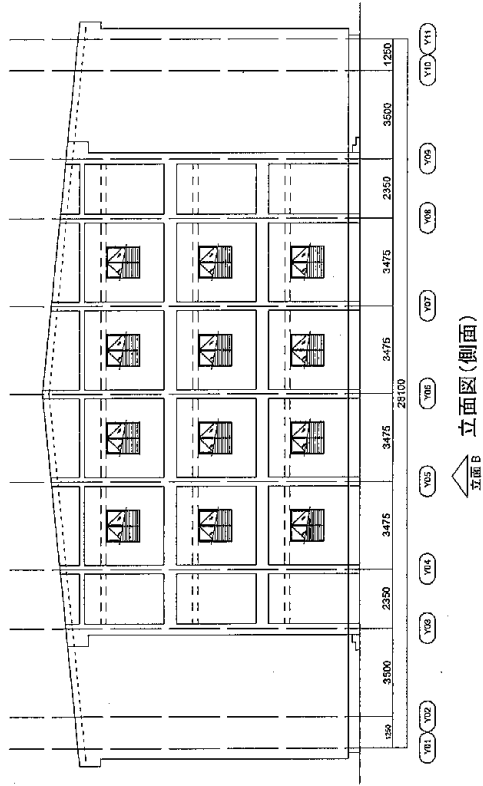
A-A' 断面図



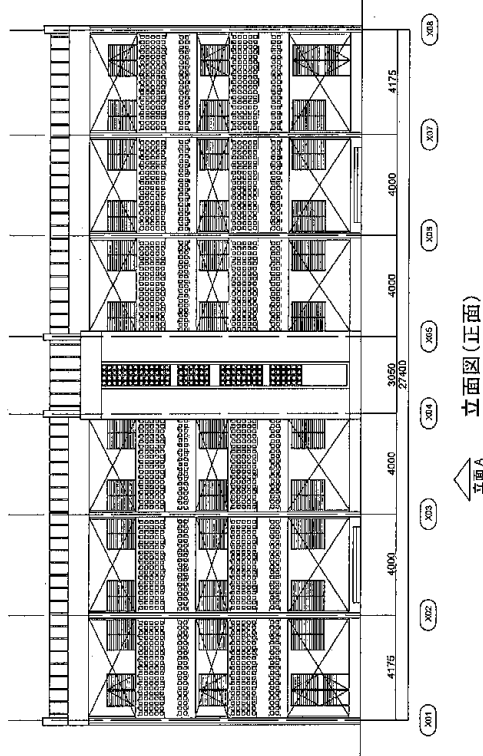
B-B' 断面図



C-C' 断面図

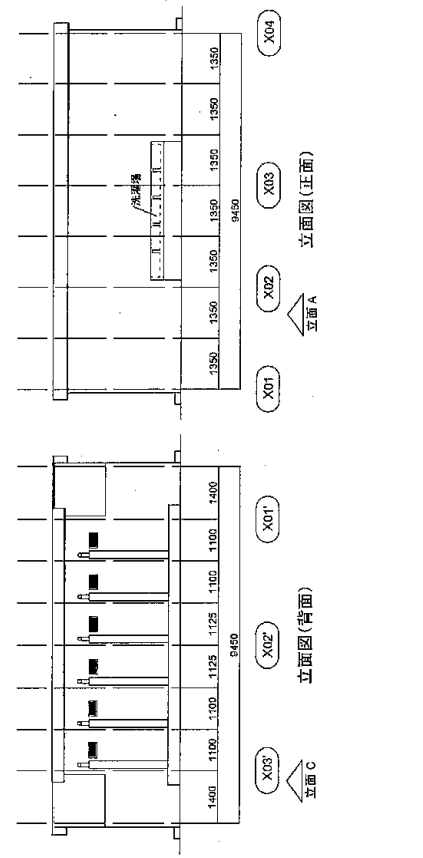
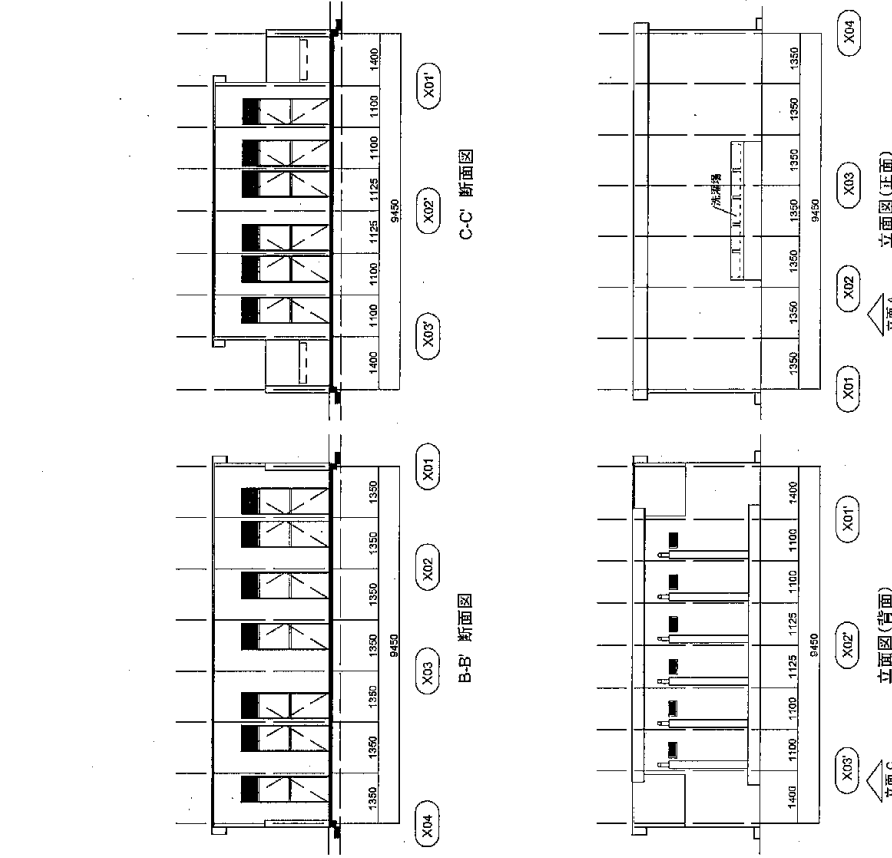


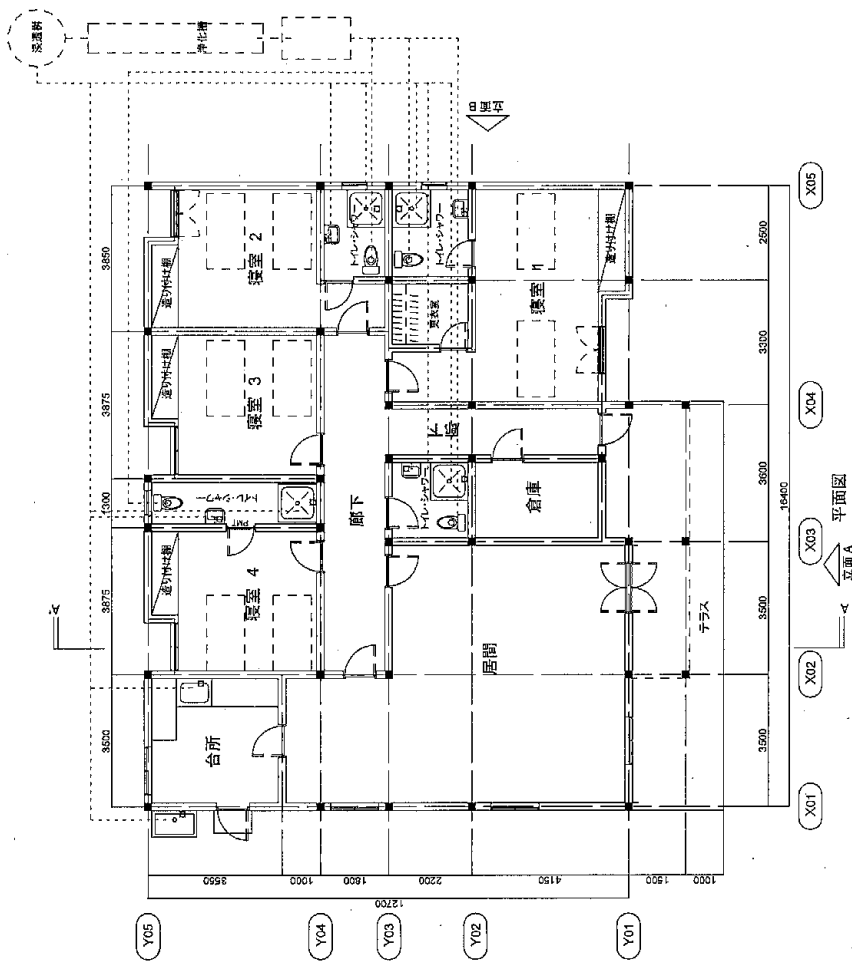
立面B (側面)



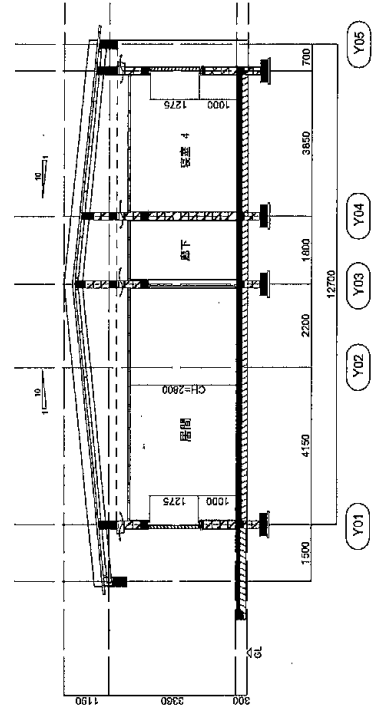
立面A (正面)



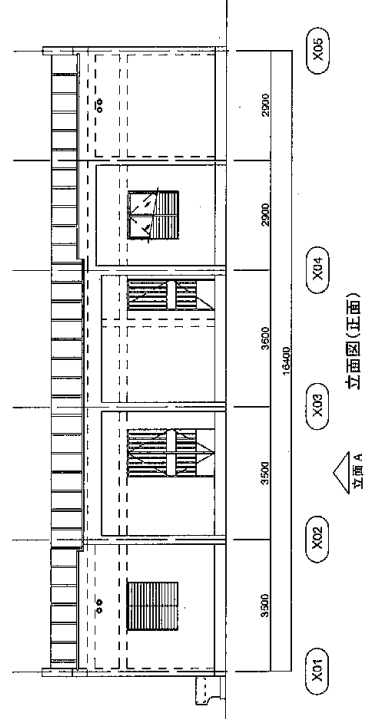




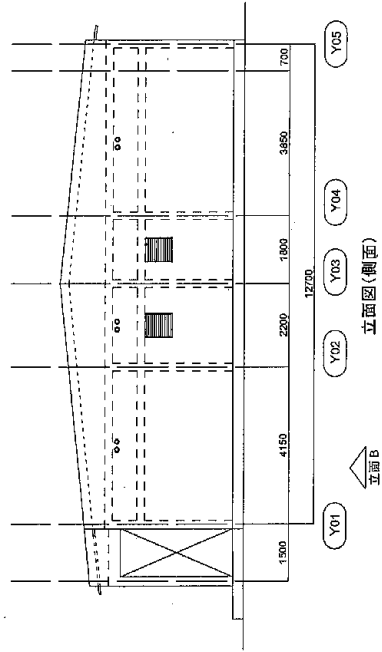
平面図



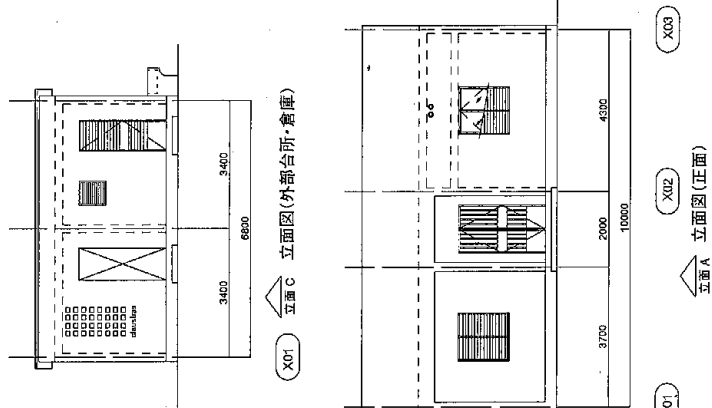
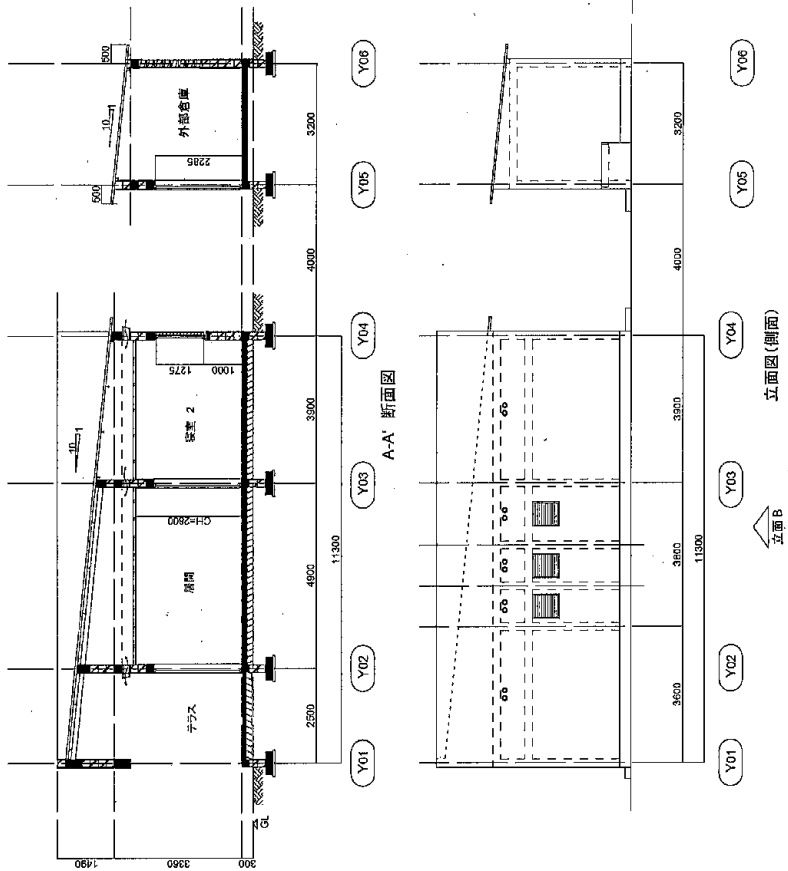
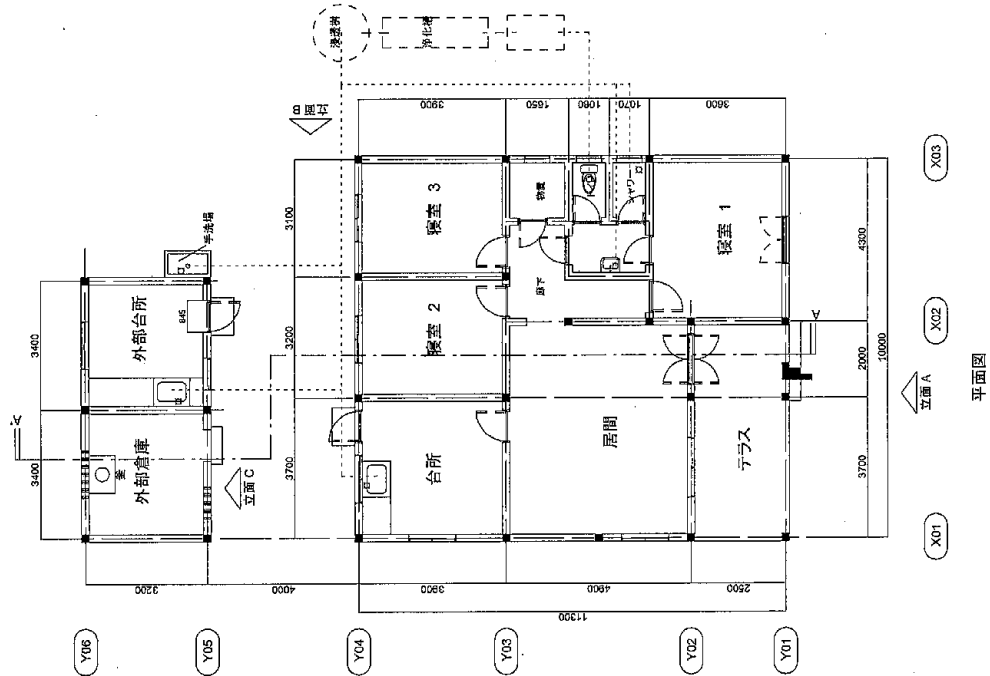
A-A' 断面図

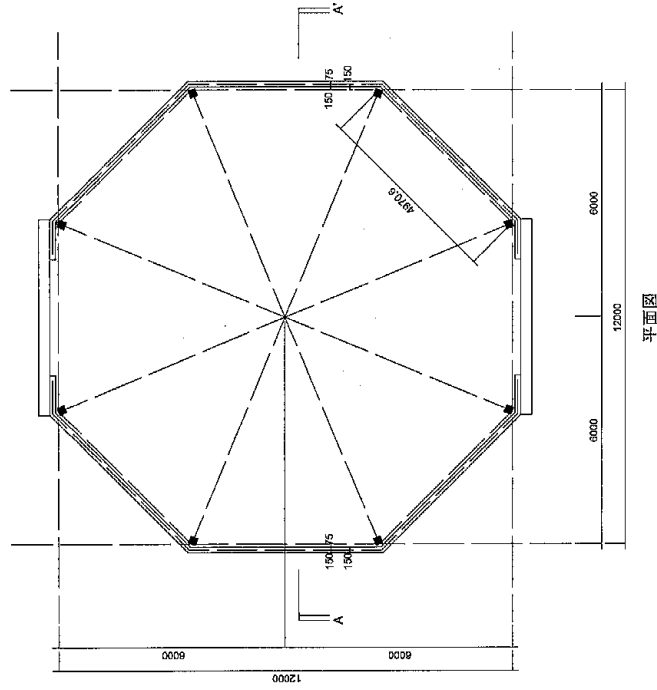
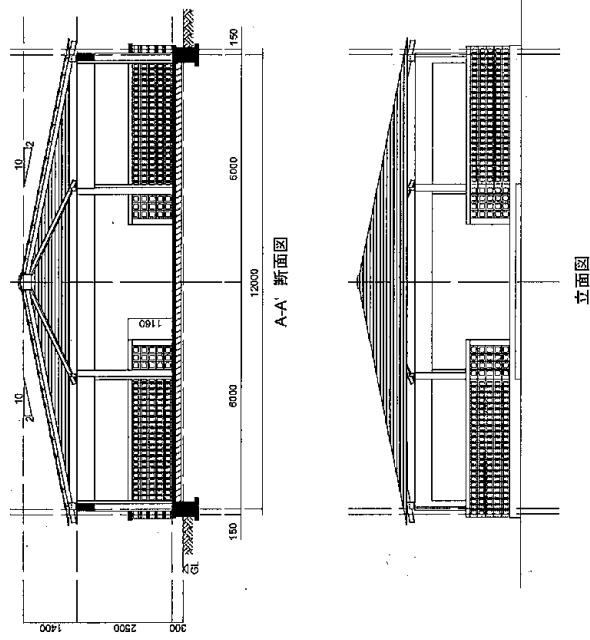


立面図(正面)



立面図(側面)

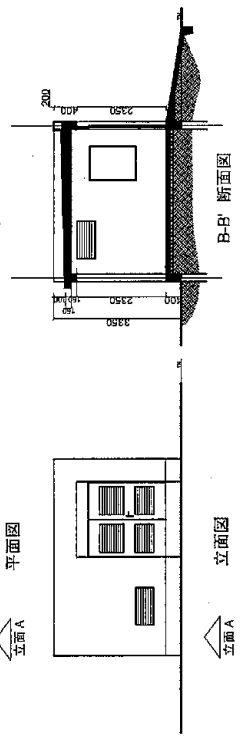
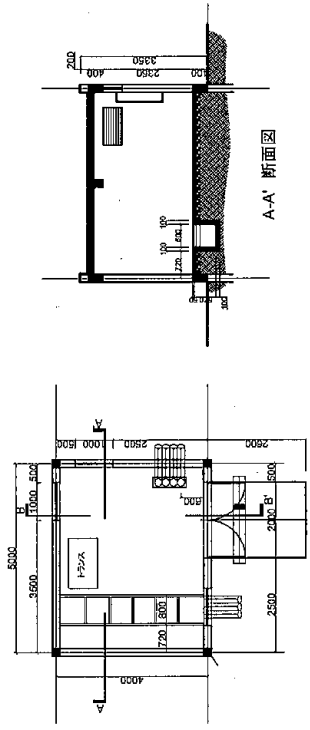
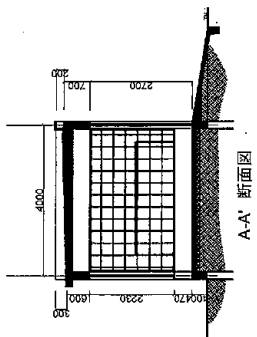
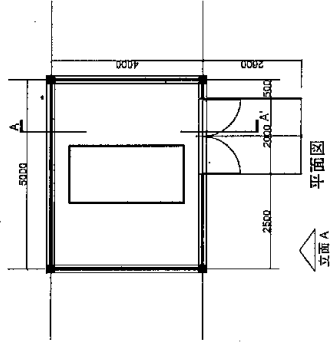




ブルキナファソ国 国立水森林学校教育研修能力強化計画

植物園内 東屋

S=1:200

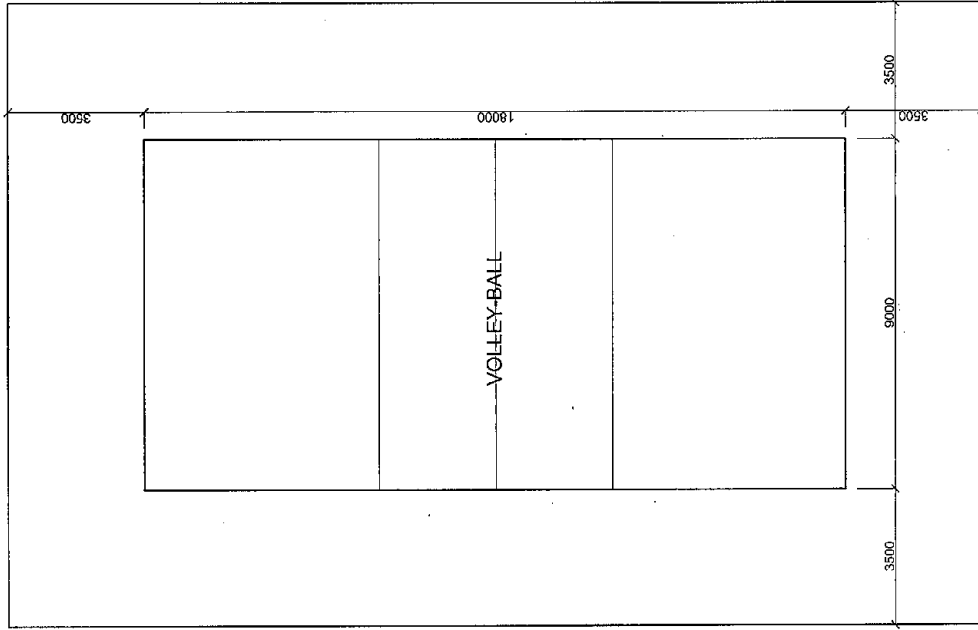


電気室  
発電機室

S=1:200

ブルキナファソ国 国立水森林学校教育研修能力強化計画





PLAN DE NIVEAU



FACADE

資料





[ 資料 ]

1. 調査団員・氏名.....資料 1
2. 調査行程.....資料 2～3
3. 関係者（面会者）リスト.....資料 4～6
4. 討議議事録（M/D）.....資料 7～116
5. ソフトコンポーネント計画書.....資料 117～132
6. 参考資料／入手資料リスト.....資料 133～134



資料 1. 調査団員・氏名

現地調査 I

1	鈴木 忠博	総括	JICA 客員専門員
2	岸田 匡	計画管理	JICA 地球環境部
3	青木 協太	調達監理計画	JICS 業務第一部
4	市川 達也	業務主任/建築計画	(株) 福永設計 コンサルタント部
5	手島 茂晴	森林・自然環境保全/教育研修計画	(社) 日本森林技術協会 国際事業部
6	笠井 いづみ	建築・設備設計	(株) 福永設計
7	古角 信弘	施工計画/設計積算	(株) 福永設計 コンサルタント部
8	酒井 文子	機材計画/ソフトコンポーネント/ 調達計画/積算	(社) 日本森林技術協会 国際事業部
9	藤田 元夫	井戸	(株) 福永設計
10	岡田 有加	通訳 (仏語)	(株) 福永設計
11	西島 久美子	自社補強 (建築設計)	(株) 福永設計

現地調査 II

1	三次 啓都	総括	JICA 地球環境部
2	寺田 佐恵子	計画管理	JICA 地球環境部
3	武井 清隆	調達監理計画	JICS 業務第一部
4	市川 達也	業務主任/建築計画	(株) 福永設計 コンサルタント部
5	笠井 いづみ	建築・設備設計	(株) 福永設計
6	古角 信弘	施工計画/設計積算	(株) 福永設計 コンサルタント部
7	手島 茂晴	機材計画/ソフトコンポーネント/ 調達計画/積算	(社) 日本森林技術協会 国際事業部
8	田中 広美	通訳 (仏語)	(株) 福永設計

現地調査 II

1	市川 達也	業務主任/建築計画	(株) 福永設計 コンサルタント部
2	古角 信弘	施工計画/設計積算	(株) 福永設計 コンサルタント部
3	手島 茂晴	機材計画/ソフトコンポーネント/ 調達計画/積算	(社) 日本森林技術協会 国際事業部
4	田中 広美	通訳 (仏語)	(株) 福永設計
5	多田 弘	自社補強	(株) 福永設計

資料 2. 調査行程

現地調査 I (概略設計調査)

No.	月日	曜日	官団員			コンサルタント団員								
			(a)総括	(b)計画管理	(c)調達監理計画	(a)業務主任 / 建築計画	(b)森林・ 自然環境保全/ 教育研修計画	(c) 建築・設備設計	(d)施工計画/ 設計概算	(e)機材計画/ ソフトコンポーネント 調達計画/ 積算	(f)戸	(g)自社補強 (建築設計)	(h)通訳	
			鈴木忠徳	岸田匡	青木 協太	市川達也	手島 茂晴	笠井いづみ	古角信弘	酒井文子	藤田元夫	西島久美子	岡田有加	
1	3月13日	土	【成田 11:00(JL 405) → Paris 15:45】					【成田 21:55(JL 5055) → Paris 04:25】		【成田 11:00(JL 405) → Paris 15:45】			業務主任同行	
2	3月14日	日	【Paris 10:55(AF732) → Ouagadougou 17:35】										同上	
3	3月15日	月	JICA事務所表敬・打合せ、環境・生活環境省表敬・協議、日本大使館表敬										同上	
4	3月16日	火	現地再委託先調査		教育研修調査	現地再委託先調査		現地再委託先調査	現地再委託業務				同上	
5	3月17日	水	【成田 → パリ】	同上	デンテレスソへ移動	同上	建築法規関連調査	施工調達事情調査	機材調達事情調査	同上		同上		
6	3月18日	木	【パリ → ワガドゥグ	現地再委託打合せ デンテレスソへ移動	人材育成に関する ENEFでの調査・ 資料収集	デンテレスソへ移動		CNSF機材 状況調査	同上		同上			
7	3月19日	金	デンテレスソへ移動 ENEF調査	関係者表敬・ 打合せ 建設予定地確認	同上	建設予定地確認		デンテレスソへ 移動	デンテレスソへ 移動	デンテレスソへ 移動		同上		
8	3月20日	土	ENEF調査 周辺調査	周辺調査	同上	周辺調査 団内協議、資料整理		機材調査 ソフトコン調査	建設予定地確認 団内協議、 資料整理		同上			
9	3月21日	日	【成田 12:45 (AF275) → Paris 17:15】	ワガへ移動	団内協議 資料整理 ワガへ移動	団内協議 資料整理 ワガへ移動	基本計画案策定 周辺調査 関係機関打合せ	ワガへ移動	資料整理	電気探査準備		同上		
10	3月22日	月	【Paris 16:10 (AF730) → Ouagadougou 20:45】	入札関連調査 公契約担当と打合せ	周辺調査 関係機関打合せ	周辺調査	同上	入札関連調査 公契約担当と打合せ	機材調査 ソフトコン調査	電気探査整理		(d)に同行		
11	3月23日	火	JICA事務所表敬・打合せ、環境・生活環境省表敬・協議(インセプションレポート、調達代理方式について) 関係機関表敬(経済財務省、日本大使館)					同上	デンテレスソへ移動	同上	同上		業務主任同行	
12	3月24日	水	ミニツ協議、関連部局協議、関連施設訪問					同上	積算調査 施工調達事情調査	ARSF(ホホ)機材状 況調査/機材調達事 情調査	同上、解析		同上	
13	3月25日	木	ミニツ協議					同上	同上	機材リストの作成/ 機材準備調査	試験掘削箇所選定		同上	
14	3月26日	金	ミニツ協議					同上	同上	同上	試掘作業用地整備	【成田 11:00(AF, JL) 271) → Paris 15:45】	同上	
15	3月27日	土	団内協議、資料整理		団内協議、 資料整理	デンテレスソへ 移動	団内協議、 資料整理	団内協議 ワガへ移動	団内協議 ワガへ移動	団内協議、 資料整理	【Paris 16:10 (AF730) → Ouagadougou 20:45】	同上		
16	3月28日	日	団内協議、資料整理		資料整理 デンテレスソへ 移動	提言の作成	資料整理	資料整理	資料整理	資料整理	(d)に同行	同上		
17	3月29日	月	ミニツ署名、事務所報告、大使館報告 【Ouagadougou 22:35 (AF535) → 】		基本計画案策定	同上	基本計画案策定	積算、施工調達調査	機材準備調査	試掘掘削整理	同上	同上		
18	3月30日	火	【Paris 06:05 Paris 13:30 (AF276) → 】					同上	同上	同上	機材調達事情調査	同上	デンテレスソへ移動	同上
19	3月31日	水	【 → 成田 08:10 】					同上	提言について ENEFとの 調整・協議	同上	ソフトコン計画の 作成	同上	(c)に同行	同上
20	4月1日	木						同上	同上	同上	同上	同上	同上	同上
21	4月2日	金						同上	同上	同上	同上	同上	同上	同上
22	4月3日	土	団内協議、 ワガへ移動		団内協議、 ワガへ移動	団内協議、 ワガへ移動	資料整理 調査結果 とりまとめ	同上	団内協議、 ワガへ移動	同上	同上	同上		
23	4月4日	日	調査結果 とりまとめ		調査結果 とりまとめ	資料整理	調査結果 とりまとめ	現地調査結果 とりまとめ	調査結果整理 とりまとめ	現地調査結果 とりまとめ	同上	同上		
24	4月5日	月	同上		同上	許認可確認 現地調査結果 とりまとめ	同上	同上	同上	関連機関打合せ	同上	同上		
25	4月6日	火	同上		同上	同上	積算データ収集 現地調査結果 とりまとめ	同上	同上	現地調査結果 とりまとめ	同上	同上		
26	4月7日	水	同上		同上	同上	同上	同上	同上	同上	同上	同上		
27	4月8日	木	JICA事務所、日本大使館報告											
28	4月9日	金	現地再委託打合せ 積算調査		資料整理、離ワガ 【Ouagadougou 20:15 (AF547) → 】			(a)に準ずる	資料整理、離ワガ 【Ouagadougou 20:15 (AF547) → 】					
29	4月10日	土	同上		【Paris 06:05 Paris 19:25 (JL 406) → 】			同上	【Paris 06:05 Paris 19:25 (JL 406) → 】					
30	4月11日	日	資料整理		【 → 成田 14:15 】			資料整理	【 → 成田 14:15 】					
31	4月12日	月	設計・積算調査					(a)に準ずる						
32	4月13日	火	離ワガ 【Ouagadougou 20:15(AF547) → 】					離ワガ 【Ouagadougou 20:15(AF547) → 】						
33	4月14日	水	【 → Paris 06:05 Paris 19:25 (JL 406) → 】					【 → Paris 06:05 Paris 19:25 (JL 406) → 】						
34	4月15日	木	【 → 成田 14:15 】					【 → 成田 14:15 】						

現地調査Ⅱ（概要説明）

No.	月日	曜日	官団員			コンサルタント団員				
			(a)総括	(b)計画管理	(c)調達監理計画	(a)業務主任 ／建築計画	(c)建築・設備設計	(d)施工計画/ 設計積算	(e)機材計画/ ソフトコンポーネント 調達計画/ 積算	(h)通訳
			三次 啓都	寺田 佐恵子	武井 清隆	市川達也	笠井いづみ	古角信弘	手島茂晴	田中広美
1	7月31日	土	AF 275 11:50 成田→17:15 Paris.			JL 405 11:05 成田→16:40 Paris				
2	8月1日	日	AF536 16:10 Paris→19:40 Ouagadougou.							
3	8月2日	月	午前： JICA事務所打合せ、大使館表敬、財務省表敬(DGCOOP)、環境・生活環境省(MECV)表敬 午後： 関係者への概略設計調査報告書説明(MECV)							
4	8月3日	火	ミニッツ提案・説明							
5	8月4日	水	ミニッツ協議			現地再委託調査		ミニッツ協議		(a)に同行
6	8月5日	木	<苗木生産支援プロジェクト訪問>			現地再委託調査		同左		同上
7	8月6日	金	ミニッツ協議・ミニッツ署名、JICA報告、大使館報告 AF535 22:35 Ouagadougou →			ミニッツ協議・ミニッツ署名		同上		同上
8	8月7日	土	6:05 Paris AF272 11:30 Paris →			団内打合せ AF 535 22:35 Ouagadougou →				
9	8月8日	日	→6:30 成田			06:05 Paris JL 406 19:25 Paris →				
10	8月9日	月				→14:15 成田				

現地調査Ⅲ（入札図書作成参考資料（案）説明）

No.	月日	曜日	コンサルタント団員				
			(a)業務主任 ／建築計画	(d)施工計画/ 設計積算	(e)機材計画/ ソフトコンポーネント 調達計画/ 積算	(h)通訳	自社補強
			市川 達也	古角 信弘	手島 茂晴	田中 広美	多田 弘
1	12月4日	土	JL 405 11:05 成田→15:50 Paris				(5日) AF283 1:30 羽田→6:20 パリ AF548 11:00 パリ→17:40 ワガドゥグ
2	12月5日	日	AF 548 11:00 パリ →17:40 ワガドゥグ				
3	12月6日	月	午前： JICA事務所打合せ、日本大使館、環境・生活環境省(MECV)表敬 午後： 関係者への入札図書(案)説明(MECV、DG-COOP)				
4	12月7日	火	関係者への入札図書(案)説明、協議(MECV/ENEf)				
5	12月8日	水	ワガドゥグ⇒デンレソ 現地視察(現状確認、相手国負担工事の再確認、関係機関打ち合わせ)				
6	12月9日	木	デンレソ⇒ワガドゥグ 関係機関との協議(MECV)				
7	12月10日	金	テクニカルノート署名 JICA事務所、大使館報告	現地再委託先打ち合わせ JICA事務所、大使館報告	(a)に同じ	(a)に同じ	(d)に同じ
8	12月11日	土	団内打ち合わせ 現地コンサルタント、業者への確認調査		団内打ち合わせ、資料整理 AF 535 23:30 ワガドゥグ →		(a)(d)に同じ
9	12月12日	日	団内打ち合わせ、資料整理 AF 547 21:20 ワガドゥグ →		→05:55 パリ JL 406 18:05 パリ →		
10	12月13日	月	→06:00 パリ JL 406 18:05 パリ →		→14:05 成田		
11	12月14日	火	→14:05 成田				AF 547 21:20 ワガドゥグ→
12	12月15日	水					→6:00 パリ AF282 11:00→
13	12月16日	木					→6:55 羽田

資料 3. 関係者（面会者）リスト

所属		氏名
<b>国立森林学校</b>	<b>ENEF</b>	
校長	Directeur général	Kimsé OUEDRAOGO
調査研修局	Directeur, Direction des Etudes et Stages	Jean Chrysostome PIZONGO
調査研修局（DES）環境 技官	DES, environnementaliste	Loceni DISSA
研修・資料部長	Service Stage et Atelier	Younoussa OUEDRAOGO
財務監督官	Contrôleur financier	Bamagan TIEBA
会計官	Agent comptable	Antoinette COMPAORE
会計担当	Comptable	Serge Valeur W.SAWADOGO
総監督官	Surveillance gérant	Sidibé ALASSANA
監督官	Agent surveillance	Augustin SOUA
監督部	Section surveillance	Ali Bernard BARO
監督部	Section surveillance	Sina TRAORE
情報処理部	Informaticien/Service informatique	Guédia Thierry HEBIE
生産部	Chef de service de production	Joachim ZONGO
図書館司書	Bibliothécaire	Edith KANZIE
<b>環境・生活環境省</b>	<b>MECV</b>	
次官	Secrétaire générale	Mama Christine LIEHOUN
事務総局 調査担当	Chargé d'Etude, Secrétariat général	Bertrand TAPSOBA
公的契約責任者	Personne Responsable des Marchés (PRM)	Mohamadi KABORE
財務管理局 財務課長	Chef de service Financier/DAF	Serge Hugues MEDAH
財務管理局 財務課	DAF	Yacouba OUATTARA
同上	DAF	Olivier KABRE
森林局 局長	Directeur des Forêts	Adama DOULKOM
野生動物狩猟局 課長	Chef de service/Faune et Chasses	Joseph YOUMA
保護区開発課長	Chef de service Développement AP/Direction de la Faune et des Chasses	Yemboaolo Georges NAMOANO
調査・計画局	Direction des Etudes et Plannification (DEP)	Derra HAROUMA
人材局 局長	Directrice des Ressources Humaines	Bintou YAO DAMOUE
自然保全総局 森林工学 部 計画調査課長	Chef service Plan suivi EV/DIGF/DGCN	Sylvains SAWADOGO
自然保全総局 課長	Chef de service conservation de la nature	Ilbarc Frédéric SAWADOGO
自然保全総局 生態モニタリング統計局 局長	Directeur du Suivi Ecologique et des Statistiques	Rigobert BAYALA
地質生態モニタリング課 課長	Chef de Service de Suivi Ecologique au Sol	Cyrille KABORE
環境評価・特別廃棄物管 理国家事務局 環境技 師、職業訓練官	Ingénieur Environnementaliste, Formateur	Dramane Chuck SAWADOGO
同上 環境上級技師	Technicien Supérieur en Environnement	Roland Bêma SANIOLI
国家保護区事務局	Office Nationale des Aires Protégés (OFINAP)	Issaka BELEM

所属	氏名
環境生活環境 高地バッサン州	Chef de Service /Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie des Hauts Bassins(DRECV) / HOUET, Service Régional de la Conservation de la Nature Jean-Pierre HEMA
<b>国立森林種子センター</b>	<b>Centre National de Semences Forestières (CNSF)</b>
研修プログラム課長	Responsable de Formation Adama TRAORE
人事・機材課長	Chef d'Equipements et de Personnel Ibrahim SANOU
応用研究課長	Chef de Division Vulgarisation Lucie YAGO
CNSF ボボ支所	Antène Régionale de Sémences Forestières, Bobo Tou Mamadou
<b>外務地域協力省</b>	<b>Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale</b>
二国間関係総局 外務秘書	Secrétaire des Affaires étrangères/Direction générale des Relations bilatérales/MAE-CR Irissa GOUBGOU
<b>経済・財務省</b>	<b>Ministère de l' Economie et des Finances</b>
協力局 二国間協力部 経済業務顧問	Conseiller des Affaires économiques/DGCOOP/DCB Souleymane NAKOULMA
アジア担当	Administrateur, Direction de la Coopération Bilatérale, Service de Promotion de Programme Coopération Burkina-Asie Pauline W. TOE SABA
同上	Administrateur, idem Bila Raphaël KABRE
局長代理	Intérimaire du Directeur général de la Coopération Kadidiatou TRAORE
<b>住宅都市計画省</b>	<b>Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme</b>
建築・住宅・建設課長	Chef du Service de l'Architecture, l'habitat et de la construction (SAHC), Direction Régionale de l'Habitat et de l'Urbanisme des Hauts-Bassins (DRHU-HB) Gogo George SANON
土木上級技師	Technicien supérieur en Génie-civil Lassané OUEDRAOGO
建物製図	Dessinateur en bâtiment Ténémagom TRAORE
<b>農業省</b>	<b>Direction Régionale de l'Agriculture,</b>
農業・水利・水産 高地バッサン州局 水利・水産部	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques des Hauts-Bassins Service des Ressources en Eau et des Ressources Halieutiques Karimou BICABA
<b>環境・農業研究学院</b>	<b>Institut de l'Environnement et de Recherche agricole/INERA</b>
自然史博物館	Museum d'Histoire Naturelle Abdoul Karim OUEDRAOGO
森林研究員	Rechercheuse forestière Poulette TAITA
<b>国立研究・技術センター</b>	<b>Centre National de Recherches et Technologie/CNRST</b>
植物標本責任者, 生態学植物学者	Responsable Herbar National/ botaniste écologique Rhouns OUEDRAOGO
<b>州局</b>	<b>Direction Régionale des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique des Hauts Bassins</b>
化学教師、職業訓練官	Enseignant de Chimie, Formateur Mamadou PARE
<b>ボボ Ouezzia Coulibaly 高校</b>	<b>Lycée Ouezzia Coulibaly de Bobo</b>
教師	Professeur Ibrahime TRAORE
監督官	Inspecteur Alladary COULIBALY
ボボ職業リセ 教師	Lycée Professionnel de Bobo Roland SANOU
<b>ブルキナ電気公社</b>	<b>SONABEL</b>
営業課長	Chef de Division Gestion Clientèle HT/BT DT Balogosso OUATTARA



所属		氏名
<b>建築証書 サービスセンター</b>	<b>Centre de Facilitation des Actes de Construire</b>	
手続き管理顧問	Conseiller en gestion de formalités	Gisèle Carole BALMAT
<b>水利・衛生局 ONEA ボボ・デュラッソ州局</b>	<b>ONEA (Office National de l'Eau et l'Assainissement /Direction Régionale de Bobo-Dioulasso)</b>	
課長	Chef	Saïdou KAFANDO
<b>ボボ病院</b>	<b>Hôpital de Bobo</b>	
生化学者	Bio-Chimiste	Jean KOLA
生化学教授	Professeur de Biologie	Mamadou DEMBELE
植生学教授	Professeur de biologie végétale	Idrissa TRAORE
植生物理学	Professeur de Bio Physiologie Végétale	Djiguemde Y. Valentin
理工科講師	Enseignant à Polytech	Honoré SOME
生物学講師	Enseignant du Biologie	Salif OUEDRAGO
<b>ボボ保健科学研究学院</b>	<b>L'Institute de Recherche en Sciences de la Santé de Bobo</b>	
ラボコーディネーター	Coordonateur du laboratoire	Tarnagda Zékiba
<b>国立地質事務所</b>	<b>Bureau National des Sols (BUNASOLS)</b>	
地図・地質評価部 部長	Directeur de la Cartographie Pédagogique et de l'Evaluation des Terres	Roger KISSOU
<b>DATASIS</b>	<b>DATASIS</b>	
営業	Commercial	Kadiatou KIENDREBEOGO
<b>ARC</b>	<b>ARC (Appui Recherche action Conseils)</b>	
部長	Directeur	Vincent KABORE
<b>CADES</b>	<b>CADES</b>	
部長	Directeur	Abdoulaye BAMBA
<b>LUSTINER BURKINA</b>	<b>LUSTINER BURKINA</b>	
社長	Directeur général	Jean-Claude SAWADOGO
<b>土地・地図作成地形測量 事務所</b>	<b>CTFC</b>	
地形設計技師、土地測量 専門	Ingénieur de Conception en Topographie / Expert - Géomètre	-
<b>Matourkou 多目的センター</b>	<b>Centre Polyvalent de Matourkou</b>	
研修支援課長	Chef	
<b>プログラム管理ユニット</b>	<b>Unité de Gestion Programme</b>	
狩猟モニタリング専門家	Expert en Suivi Evaluation spécialisé en Faune	Célestin PODA
<b>ブルキナ SOFTNET (ボボ)</b>	<b>SOFTNET-Burkina, Bobo</b>	
代理店 店長	Directeur	Cyrille KABORE

## 資料 4. 討議議事録 (M/D)、テクニカルノート

## (1) 討議議事録【現地調査 I (概略設計調査)】

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS  
SUR  
L'ETUDE PREPARATOIRE II  
POUR  
LE PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ENSEIGNEMENT ET  
DE FORMATION DE L'ECOLE NATIONALE DES EAUX ET FORETS (ENEF)  
AU BURKINA FASO**

Sur la base des résultats de l'étude préparatoire I, le gouvernement du Japon a décidé de mener l'étude préparatoire II pour le concept sommaire relatif au Projet de renforcement des capacités d'enseignement et de formation de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ci-après désigné « le Projet ») et confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé au Burkina Faso une mission d'étude préparatoire II (ci-après désigné « la Mission »), dirigée par M. Tadanori SUZUKI, Senior conseiller invité de la JICA pour la période du 13 mars au 15 avril 2010.

La Mission a tenu une série de discussions avec les autorités concernées du gouvernement du Burkina Faso et a conduit des études sur le terrain dans le pays.

A l'issue des discussions et études sur le terrain, les deux parties ont convenu des points mentionnés dans le document attaché au présent procès-verbal. En poursuivant plus loin l'étude, la mission élaborera un rapport abrégé de l'étude de concept sommaire.

Fait à Ouagadougou, le 29 mars 2010



M. Tadanori SUZUKI  
Chef de mission de l'étude préparatoire II  
L'Agence japonaise de coopération  
internationale  
Japon



Mme Mama Christine LIEHOUN  
Secrétaire générale  
Ministère de l'Environnement et du  
Cadre de Vie  
Burkina Faso



Mme Kadidiatsu TRAORE  
Intérimaire du Directeur général de la Coopération  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Burkina Faso

## DOCUMENT ATTACHE

**1. Objectif du Projet**

L'objectif du Projet est de renforcer les capacités de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ci-après désignée « l'ENEF ») en matière d'enseignement et de formation professionnelle, à travers l'aménagement des installations et des équipements ainsi que les composantes soft en conformité avec la politique de formations des agents forestiers et environnementalistes.

**2. Site du Projet**

Le site du Projet est l'ENEF à Dindéresso, Province de Houet, comme indiqué dans l'Annexe-VIII.

**3. Agence responsable et agence d'exécution du Projet**

- 3-1 L'agence responsable du Projet est le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (ci-après désigné « le MECV »)
- 3-2 L'agence d'exécution du Projet est l'ENEF.
- 3-3 L'organigramme de l'agence responsable et celui de l'agence d'exécution sont indiqués dans l'Annexe II-A et l'Annexe II-B.

**4. Eléments demandés par le gouvernement du Burkina Faso**

- 4-1 Les deux parties ont confirmé que les éléments mentionnés dans l'Annexe I font l'objet de la présente étude et que leur ordre de priorité et leur quantité seront déterminés, sur la base de l'ordre de priorité indiqué dans le procès-verbal de l'étude préparatoire I, avant le 13 avril 2010.
- 4-2 Avec l'étude supplémentaire à poursuivre et l'analyse à effectuer au Japon, la pertinence du contenu de la requête sera évaluée et les résultats aboutiront à un rapport abrégé du concept sommaire. Les deux parties ont confirmé qu'après avoir expliqué ledit rapport auprès de la partie burkinabé et obtenu son accord, la décision de la mise en œuvre du Projet sera prise définitivement par la partie japonaise.
- 4-3 Afin d'examiner les composants stipulées à l'alinéa 4-2 ci-dessus, les deux parties se sont accordées pour prendre en considération les points suivants :
  - 1) le contenu et l'état d'avancement du Programme Décennal d'Action du secteur de l'Environnement et du Cadre de Vie (PDA/ECV)
  - 2) la capacité adéquate de l'ENEF
  - 3) la cohérence avec les programmes d'enseignement

和

JP KT

- 4) les facilités pour la gestion et la maintenance par la partie burkinabé
- 5) sans duplication avec d'autres projets mis en œuvre par d'autres bailleurs de fonds
- 6) l'orientation des mesures budgétaires de la partie japonaise

## 5. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

5-1 En ce qui concerne le système de la coopération financière non-remboursable du Japon dont le contenu est mentionné dans les Annexes III et IV du procès-verbal des discussions de l'étude préparatoire I signé le 27 août 2009, la présente mission l'a expliqué de nouveau à la partie burkinabé comme mentionné dans l'Annexe III et IV du présent document ainsi que l'Etendue des Services de l'Agent d'approvisionnement

La partie burkinabé en a pris bonne note. Et en ce qui concerne la mise en œuvre du Projet, les deux parties ont confirmé que la procédure burkinabé sera respectée.

5-2 En cas de mise en œuvre du Projet, la partie burkinabé s'est engagé à prendre des mesures nécessaires pour le bon déroulement du Projet comme mentionné dans l'Annexe V, conformément au programme d'exécution.

## 6. Système d'exécution du Projet

6-1 Les deux parties ont confirmé le système provisoire d'exécution du Projet comme mentionnée dans l'Annexe VI.

6-2 En vue de l'exécution propre et prompte du Projet, les deux parties ont confirmé l'établissement d'un « comité consultatif du Projet » dont les fonctions et les membres provisoires sont indiquées dans l'Annexe VII. Le comité se tiendra pour que les deux parties se concertent des problèmes et modifications éventuels pendant l'exécution du Projet, à la demande d'une des deux parties. La présidence de la séance sera assurée par la partie burkinabé. De ce fait, les deux parties ont confirmé que le présent comité sera différent du « comité de pilotage ».

6-3 Système d'exécution du Projet au sein du MECV

Le MECV désignera un point focal au niveau central pour faciliter la mise en œuvre du Projet.

## 7. Dispositions à prendre par le gouvernement du Burkina Faso

7-1 Exonération des taxes auprès d'un Consultant japonais

La partie burkinabé a indiqué que l'exonération fiscale auprès d'un consultant japonais demandée par la partie japonaise ne pourra pas être assurée, car les mots « un consultant japonais à conclure un contrat avec l'Agent d'approvisionnement » ne sont pas mentionnés dans l'alinéa (1) (d) de l'article 10 du modèle de l'Accord

de Don (A/D).

## 7.2 Frais à prendre en charge

Les frais (frais journaliers, d'hébergement, de transport, etc.) des personnes concernées de la partie burkinabé pour participer aux réunions (commission d'attribution de marché, la réunion sur les composantes « soft », comité consultatif et autres discussions) seront assurés par la partie burkinabé.

## 7.3 Mesures budgétaires

En matière des charges à prendre par la partie burkinabé indiquées par la partie japonaise, la partie burkinabé a accepté de prendre des mesures budgétaires. La partie burkinabé a expliqué que si le montant des charges est connu avant le mois de juin 2010, elle pourra l'intégrer dans son budget de l'année 2011.

## 7.4 Gestion et maintenance des installations et équipements

La partie burkinabé a donné son accord sur les mesures nécessaires à prendre et sa répartition budgétaire requise pour effectuer la gestion et maintenance des installations et équipements prévus dans le cadre du Projet.

## 8. Contenu et Calendrier de l'étude de conception sommaire de l'étude

- 8-1 Sur la base des résultats de l'étude préparatoire I, l'étude du concept sommaire consiste à étudier l'arrière-plan de requête, l'objectif et l'effet du projet, et la capacité requise pour la gestion et maintenance pour la mise en œuvre, à vérifier la pertinence sous les aspects techniques et socio-économiques, à confirmer la conception de base du projet après concertation avec le gouvernement burkinabé et à effectuer le concept sommaire et l'estimation des coûts du projet.
- 8-2 La mission poursuit son étude supplémentaire au Burkina Faso jusqu'au 13 avril 2010. La partie burkinabé a promis d'accorder les soutiens nécessaires à la mission pour le bon déroulement de l'étude.
- 8-3 La JICA élaborera un rapport abrégé du concept sommaire du projet et enverra une mission pour expliquer à la partie burkinabé le contenu dudit rapport vers le mois d'août 2010.
- 8-4 Au cas où le gouvernement burkinabé donnerait son accord de principe sur le contenu du rapport abrégé de concept sommaire, la JICA achèvera son rapport final et le fera parvenir au gouvernement burkinabé vers le mois de décembre 2010.

8-5 La mise en œuvre du présent projet sera décidée définitivement par le gouvernement japonais en tenant compte des résultats de la présente étude préparatoire II.

### 9. Autres points discutés

#### 9-1 Evaluation de l'envergure du projet

A l'issue de l'étude préparatoire I et la présente étude, les deux parties ont confirmé que la capacité adéquate à l'ENEF est estimée approximativement à 500 personnes.

#### 9-2 Etablissement des plans de la conception de base

La partie burkinabé a présenté à la partie japonaise les plans établis sur la base de la requête pour que cette dernière puisse établir les plans de la conception de base. En les consultant, la partie japonaise soumettra les détails à l'examen avec la partie burkinabé.

#### 9-3 Composantes « soft »

La partie burkinabé a demandé les composantes « soft » en matière de la gestion et la maintenance des équipements et des installations prévus dans le présent projet dont les objectifs sont les suivants :

- 1) Gestion du système informatique : établir un système de gestion pour les matériels informatiques prévus dans le cadre du Projet pour un meilleur usage.
- 2) Gestion du laboratoire et des matériels : établir un système de gestion pour le laboratoire et les matériels prévus dans le cadre du Projet pour un meilleur usage.

Les deux parties ont convenu que les composantes « soft » seront envisagées si la nécessité desdits composantes est reconnue et les ressources requises sont jugées convenables après analyse des résultats de la présente étude.

La partie burkinabé a accepté de mettre en place le personnel nécessaire à chaque poste tel que la gestion du système informatique ainsi que le laboratoire et les équipements du laboratoire.

#### 9-4 Assistance technique

La mission a donné à la partie burkinabé l'explication suivante et cette dernière l'a accepté.

En ce qui concerne la demande sur l'assistance technique confirmée lors de l'étude préparatoire I, il est nécessaire d'analyser suffisamment la situation actuelle et les problèmes à résoudre sur la formation du personnel dans le secteur

有司

H  
K

environnemental et sur l'enseignement à l'ENEF. Par conséquent, elle ne sera pas comprise dans le Projet.

9-5 Mesures de sécurité

La partie burkinabé a promis de prendre des mesures de sécurité suffisantes et convenables en faveur des japonais concernés par la réalisation du Projet.

9-6 Mesures à prendre en cas de manque ou reliquat des crédits budgétaires

La Mission a indiqué qu'en cas de manque ou reliquat des crédits budgétaires à l'étape de mise en œuvre, les composantes seront modifiées selon l'ordre de priorité à confirmer avec la partie burkinabé. La partie burkinabé l'a accepté.

- Annexe I Eléments demandés par le gouvernement du Burkina Faso
- Annexe II-A Organigramme de l'Agence responsable
- Annexe II-B Organigramme de l'Agence d'exécution
- Annexe III Système de la Coopération Financière non-remboursable du Japon pour l'Environnement et le Changement climatique (CFEC)
- Annexe IV-A Système d'exécution et procédure de la CFEC
- Annexe IV-B Répartition des responsabilités entre les personnes impliquées
- Annexe V Principales mesures à prendre par chaque gouvernement
- Annexe VI Cadre organisationnel de l'exécution du Projet
- Annexe VII Comité consultatif du Projet
- Annexe VIII Plan du site du Projet

## ANNEXE 1

Eléments demandés par le Gouvernement du Burkina Faso confirmé lors de l'étude préparatoire II en date du 25 mars 2010.

## 1. Installations

Composante	
<b>Construction de nouvelles installations</b>	
1.1.	Quatre (04) salles de classes d'une capacité de 75 élèves
1.2.	Une maison du trophée
1.3.	Une maison de l'herbier avec hangar de séchage
1.4.	Un amphithéâtre de 550 places
1.5.	Un bâtiment à usage de bureaux pour le personnel et un magasin
1.6.	Un bâtiment à usage des dortoirs R+2
1.7.	Un dortoir de 45 places
1.8.1	Quatre (04) logements pour le personnel
1.8.2	Quatre (04) logements pour le personnel
1.9.	Un bâtiment à usage de logements pour la formation continue
1.10.	Un bâtiment à usage du laboratoire
1.11.	Un réfectoire de 500 places
1.12.	Un château d'eau avec réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable
1.13.	Un forage supplémentaire
1.14.	Un complexe sportif
1.15.	Un « apatam » dans le jardin botanique
<b>Réfection des installations</b>	
	Néant

## 2. Equipements

Désignation	
<b>2.1.</b>	<b>Equipement pour les salles de classe</b>
	Tables banc individuel semi-métallique
	Tables pour enseignant
	Chaises semi-métalliques rembourrées pour enseignant
	Tableaux noirs
<b>2.2.</b>	<b>Equipement pour la maison du trophée</b>
	Casiers de 1m3 en verre pour les grands mammifères
	Casiers de 0,5m3 en verre pour les petits mammifères et oiseaux
	Casiers de 5m x 6m x 5m en verre pour les gros reptiles et crocodiles
<b>2.3.</b>	<b>Equipement pour la maison de l'herbier</b>
	Armoires vitrées pour classement des herbiers
	Tables de travaux pratiques
	Chemises à sangles
<b>2.4.</b>	<b>Equipement pour le centre de documentation</b>
	Ordinateur bureau (poste complet)
	Photocopieuse électrique Risograph
	Grandes tables de lecture
	Chaises semi-métalliques rembourrés
	Etagères
	Armoires métallique grande dimension 2 battants
	Appareil pour relier des documents
<b>2.5.</b>	<b>Equipement pour la salle d'informatique</b>
	Ordinateur de bureau
	Alimentation sans coupure (onduleur 1100V) + Multiprise
	Support pour ordinateur
	Chaise semi-métalliques rembourrés
	Imprimante laser A3
	Imprimante laser A4
	Mise en place du système de blanchement PC + Imprimantes



	Désignation
	Table et chaise de conférence pour le formateur
<b>2.6.</b>	<b>Equipement pour l'amphithéâtre</b>
	Chaise individuelle pour l'amphithéâtre
	Système de sonorisation
	Tableau noir échangeable
	Table de conférence
	Chaise de conférence
<b>2.7.</b>	<b>Equipement pour Bureau administratif</b>
	Ordinateurs de bureau
	Alimentation sans coupure (onduleur 1100V) + Multiprise
	Support pour ordinateur
	Imprimante à jet d'encre (noir + couleur)
	Bureaux semi-métallique à deux caissons
	Chaise semi-métalliques rembourrés
	Fauteuils Directeur rembourrés, dossier élevé avec accoudoir, habillage en skaï
	Armoires métalliques deux battants
	Photocopieuse électronique moyenne
	Tableau d'affichage
<b>2.8.</b>	<b>Matériel roulant</b>
	Bus de 60 places ou deux bus de 30 places
	Véhicule tout terrain 4x4 station wagon 9 places
<b>2.9.</b>	<b>Equipements topographiques et de cartographie</b>
	Ruban métalliques (50m)
	Ruban synthétiques (50m)
	Ruban métalliques (100m)
	Ruban synthétiques (100m)
	Topo fils
	Planimètres à compteur mécanique
	Planimètres à compteur électronique
	Planimètres de bureau électroniques
	Podomètres
	Télémètres
	Jalons complet métalliques
	Boussoles topographiques à bain (topochaix)
	Boussoles forestières
	Niveaux d'ingénieur ordinaires
	Niveau d'ingénieur automatique
	Théodolite
	Mires plates (4m) code barre
	Mires plates (4m) ordinaire
	Mires rondes (6m) code barre
	Mires rondes (6m) ordinaire
	Clisimètres
	GPS complet
	GPS complet avec MAP
	Dendromètres
	Relascope de Bitterlich
	Plotter (imprimante A0)
	Boîtes de plumes à dessin
	Distaumats
	Altimètres à rayon laser
	Niveaux à bulles de maçon
	Stereoscope de poche
	Stereoscope à miroir
	Logiciel Arc GIS et Arc View Licence communautés (au moins 10 ordinateurs)
	Scanner (A0)
	Table de dessin
<b>2.10.</b>	<b>Equipement de Génie forestier</b>

	Designation
	Ruban dendrométrique
	Compas forestier métallique
	Dendromètre ordinaire
	Percne télescopique
	Scies passe-partout
	Tronçonneuse et matériel de sécurité
	Canne pour inspection du sol (pour forage du sol)
2.11	Matériel de laboratoire polyvalent
	Matériel hydrologique et climatologique
	<i>Hydrométrie</i>
	Echelles limnimétriques en tôles émaillées, en éléments de :
	- 0-1 ;
	- 1-2 ;
	- 2-3 ;
	- 3-4 ;
	- 4-5 ;
	- 5-6.
	Limnigraphe type Ott X avec :
	- Flotteur et contre-poids ;
	- câble de transmission ;
	- roue 172 heures et 768 heures ;
	- poulie de réduction : 1/10 ;
	- Diagramme pour Ott X ;
	- 10 plumes ;
	- Chevalet ou porte plume ;
	- Un tambour ;
	- Rampe hélicoïdale ;
	- Vis moletée.
	<i>Piézométrie</i>
	Sonde piézométrique pour mesure de profondeurs d'environ 100m ;
	Caractéristiques : KL 010 TM Ott ;
	Longueur du ruban : 100m avec capteur de température intégré.
	Matériel de pédologie
	Code des couleurs « Munsell »
	Piochon (marteau du pédologue)
	Mètre ruban 2m (modèle menuisier)
	Directives FAO pour la description des sols
	Couteau du pédologue (à lame émoussée)
	Inclinomètre
	Boussole
	GPS de poche (ou de randonnée)
	Sac du pédologue
	pH-mètre de terrain (valisette avec électrode)
	Boîte à pH de poche
	Infiltromètre
	Tarifère de sondage
	Matériel de micro-biologie
	Balance électronique
	pH-mètre (solution tampon de 4 ; 7 ; 10)
	Bain-marie
	Autoclave de stérilisation
	Étuve de stérilisation
	Pipette (pasteur)
	Incubateur
	Microscope optique
	Congélateur
	Lames
	Lamelles
	Agitateur (secoueur)

	Designation
	Thermomètre
	Hotte
	Loupe binoculaire (fort pouvoir de grossissement)
	Matériel de Physico-chimie
	pH-mètre (papier)
	Centrifugeuse à t° réglable
	Agitateur chauffant
	Agitateur magnétique (non chauffant)
	Plaque chauffante
	Rotavapor
	Minéralisateur
	Soxhlet (extracteur)
	Distillateur (Kjeldhal)
	Four de 1000°e
	Spectrophotomètre (couplé à un ordinateur avec logiciel intégré)
	Polarimètre pour dosage de sucre
	Refractomètre
	Barre sous vide
	Thermomètre
	Dynamomètre mécanique
	Dynamomètre électronique
	Plan incliné
	Bain marie
	Plaque Elisa
	Tube éppendorf
	Papier paraffine
	Hygromètre
	Oxymètre
	Burettes de dosage (mohr) de 50ml
	Burettes de dosage (mohr) de 25ml
	Pissette de 0,5l
	Distillateur
	Brûleur (bec benzène)
	Kits de colorants
	Eprouvettes de 50ml
	Eprouvettes de 100ml
	Eprouvettes de 250ml
	Eprouvettes de 500ml
	Eprouvettes de 1000ml
	Tube à essai
	Bécher de 20
	Bécher de 50
	Bécher de 100
	Bécher de 250
	Bécher de 500
	Bécher de 500
	Erlenm meyer de 50ml
	Erlenm meyer de 100ml
	Erlenm meyer de 250ml
	Erlenm meyer de 500ml
	Ballons à fond plat de 50ml
	Ballons à fond plat de 100ml
	Pipettes de 10ml
	Pipettes de 20ml
	Pipettes de 25ml
	Propipette
	Potence avec pinces
	Dessiccateur

	Désignation
	Fliales jaugées de 10ml
	Fliales jaugées de 50ml
	Fliales jaugées de 100ml
	Fliales jaugées de 250ml
	Fliales jaugées de 500ml
	Fliales jaugées de 1000ml
	Armoires de rangement à 2 battants
	Matériel d'essai de granulation
	Climatiseur
	Bouteilles de gaz
	Réfrigérateurs ordinaires
	Mini station météo (Ecrans d'instruments)
<b>2.12.</b>	<b>Equipement d'aménagement paysager et de jardinage</b>
	Pulvérisateur
	Semoir
	Blatte et Terrine
	Séateurs felco 5 (ou séateur à main usage intensif)
	Couteau à greffer (ou couteau greffoir)
	Scie à émonder (ou scie à bûches)
	Cisaille à main
	Boyan d'arrosage 25'
	Brouette
	Râteau
	Pelle
<b>2.13.</b>	<b>Equipements pédagogiques audio visuels</b>
	Ordinateur : PC portable
	Vidéo projecteur
	Téléviseur
	Magnétoscope (lecteur DVD)
	Ecran/projection (grand format)
	Armoire/Vidéotheque.
	Rétroprojecteur
	Groupes électrogènes
	Appareil photo numérique
	Caméscope
<b>2-14</b>	<b>Equipement cuisine-réfectoire</b>
	Chambre froide
	Tables
	chaises
<b>2-15</b>	<b>Equipement Dortoir</b>
	Lit métallique avec matelas
	Armoire métallique

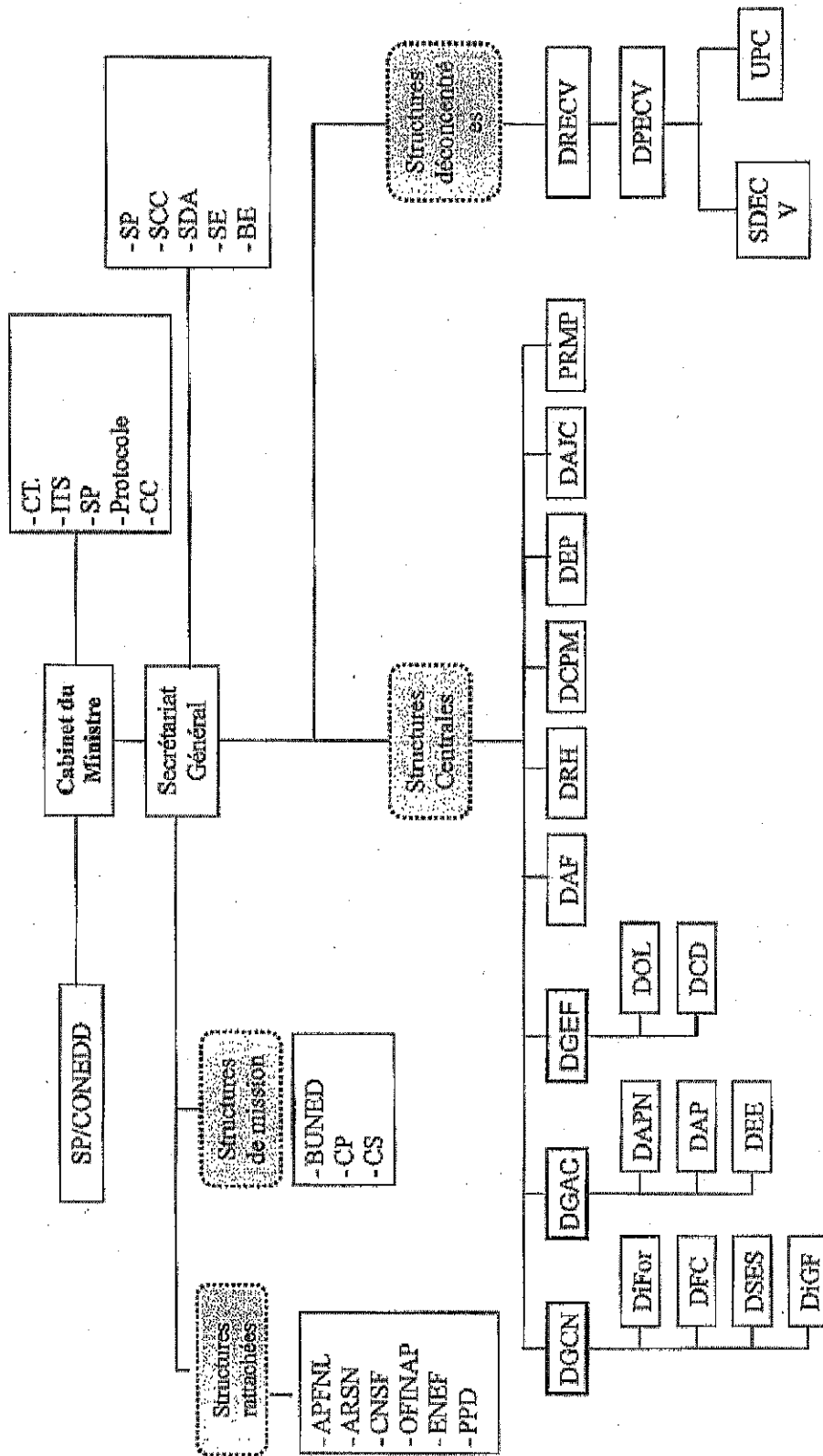
## 3. Composantes "Soft"

3.1.	Volet Système informatique (installation, gestion et maintenance)
3.2.	Volet Laboratoire (installation, gestion et maintenance)

114

SP 120

Agence responsable : Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)



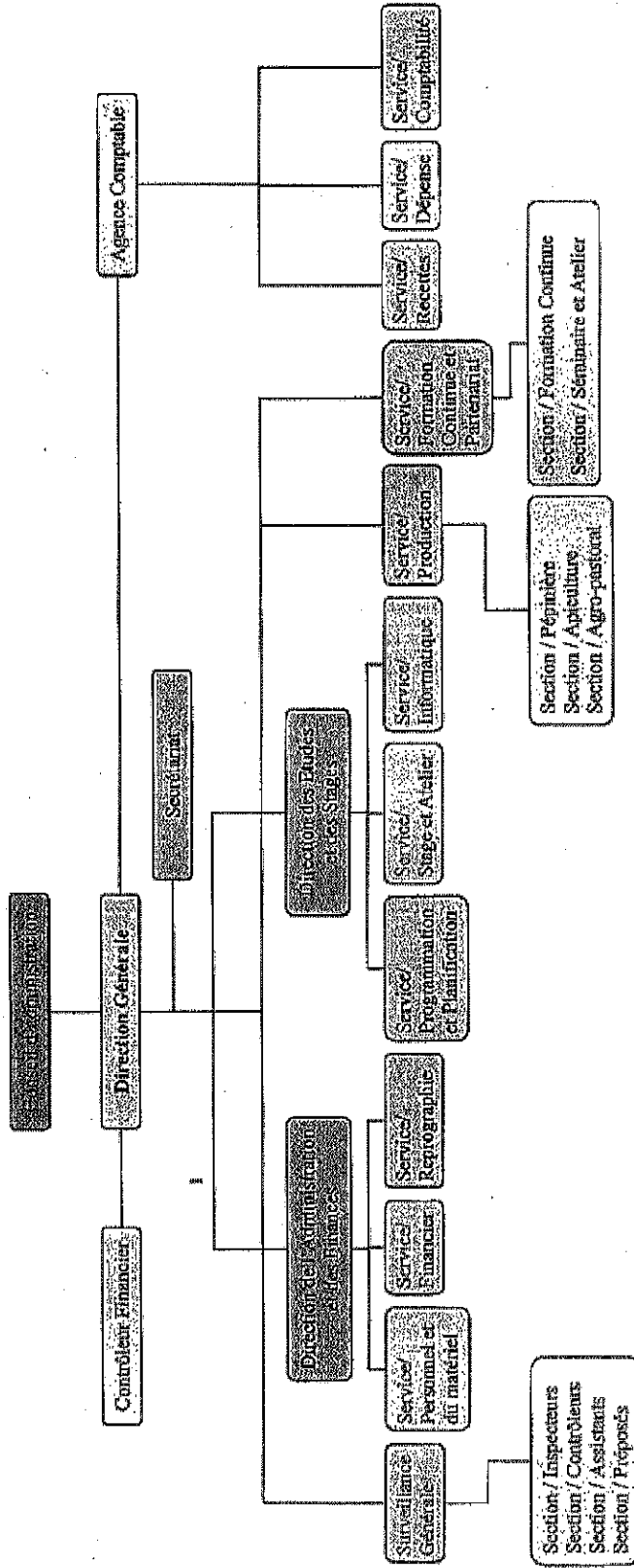
20/04

SP  
KSE

## Abréviations de l'organigramme

1. APFNL : Agence de promotion des produits forestiers non ligneux
2. ANB : Agence nationale de biosécurité.
3. ARSN : Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire
4. BE : Bureau d'étude
5. BUNED : Bureau national des évaluations environnementales et de gestion des déchets spéciaux
6. CC : Chef de cabinet
7. CP : Comités de pilotage
8. CS : Commission spécialisées
9. CNSF : Centre national de semences forestières.
10. CT : Conseiller technique.
11. DAF : Direction de l'administration et des finances.
12. DAJC : Direction des affaires juridiques et du contentieux
13. DAP : Direction des aménagements paysagers.
14. DAPN : Direction de l'assainissement et de la prévention des pollutions et nuisances.
15. DCD : Direction des carrières et de la discipline
16. DCPM : Direction de la communication et de la presse ministérielle.
17. DEE : Direction des évaluations environnementales.
18. DEP : Direction des études et de la planification.
19. DFC : Direction de la faune et des chasses.
20. DGCN : Direction générale de conservation de la nature.
21. DGACV : Direction générale de l'amélioration et du cadre de vie.
22. DGEF : Direction générale des eaux et forêts.
23. DIGF : Direction du génie forestier
24. DiFor : Direction des forêts
25. DOL : Direction des opérations et de la logistique
26. DPECV : Direction provinciale de l'environnement et du cadre de vie.
27. DRECV : Direction régionale de l'environnement et du cadre de vie.
28. DRH : Direction des ressources humaines.
29. DESS : Direction du suivi écologique et des statistiques.
30. ENEF : Ecole nationale des eaux et forêts.
31. ITS : Inspection technique des services.
32. OFINAP : Office national des aires protégées
33. PPD : Projets et programmes de développement.
34. PRMP : Personne responsable des marchés publics
35. SP : Secrétariat particulier.
36. SCC : Service central du courrier.
37. SDECV : Service départemental de l'environnement et du cadre de vie
38. SP/CONEDD : Secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable
39. UPC : Unité de protection et de conservation

Agence d'exécution: Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)



Handwritten initials/signature

Handwritten initials/signature

## Annexe III

La Coopération Financière non remboursable pour l'Environnement et le Changement climatique par le gouvernement du Japon (CFEC)

(Traduction provisoire)

La Coopération financière non remboursable est le fonds non remboursable pour procurer à des pays bénéficiaires les installations, équipements et services (services technique et transport de produits, etc.) pour le développement économique et social du pays sur des principes conformément aux lois et réglementations du Japon. La coopération financière n'est pas fournie sous forme de donation de matériel en tant que tel.

Sur la base de l'initiative du « Cool Earth Partnership (partenariat pour le refroidissement de la Terre) » du Gouvernement du Japon (ci-après désigné « le GDJ »), la Coopération Financière non remboursable pour l'Environnement et le Changement climatique (ci-après désignée « la CFEC ») vise à atténuer les effets négatifs de la réchauffement de la Terre par la réduction de l'émission du gaz à effet de serre (mesures d'allégement telles que l'amélioration de l'efficacité d'énergie) et à adopter les effets supposés (mesures d'adoption telles que la stabilisation de l'approvisionnement en eau dans la région souffrant du manque de précipitations dû au changement climatique).

La CFEC peut contenir de diverses composantes qui peuvent être efficacement combinés en vue d'atteindre ses objectifs. Les diverses composantes peuvent être comme suit : construction ou expansion des installations, fourniture de l'équipement, du matériel, des composantes soft et de l'assistance technique.

Les entrepreneurs et fournisseurs ne sont pas limités à des entreprises japonaises, et la construction peut en principe se faire sur la base de la méthode locale.

I. Procédures de la CFEC

La CFEC est exécuté par les procédures suivantes.

- Application
  - Requête faite par le pays bénéficiaire
- Etude préparatoire (ci-après désignée « l'Etude »)
  - Etude du concept sommaire conduite par l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »)
- Évaluation et Approbation
  - Evaluation par le GDJ et approbation par le Conseil des ministres)
- Détermination de l'exécution
  - Echanges de Notes entre le GDJ et le pays bénéficiaire)
- Accord de Don (ci-après désigné « l'A/D »)
  - Accord conclu entre la JICA et le pays bénéficiaire
- Exécution
  - Exécution du Projet sur la base de l'A/D

Premièrement, la demande ou requête pour un projet de la CFEC présentée par un pays bénéficiaire est examinée par le GDJ (Ministère des affaires étrangères) pour déterminer si celle-ci est éligible ou non pour la CFEC. Si la requête est jugée appropriée, le GDJ confie à la JICA la mise en œuvre d'une étude relative à la requête

Deuxièmement, la JICA effectue l'Etude du concept sommaire (ci-après désignée « Etude »), en principe avec des ingénieurs-conseils japonais.

Troisièmement, le GDJ évalue le projet pour voir si celui-ci est approprié à la CFEC, sur la base du rapport de l'Etude préparée par la JICA, puis le résultat est soumis au Conseil des ministres pour approbation.

Quatrièmement, le projet, une fois approuvé par le Conseil des ministres, devient officiel par l'Échange de Notes (ci-après désigné « l'E/N ») signé par le GDJ et le pays bénéficiaire.

MA

JP 150



Simultanément, le Don est rendu disponible par la conclusion de l'A/D entre le gouvernement du pays bénéficiaire et la JICA.

La JICA est désignée par le GDJ comme organisation responsable des travaux nécessaires en vue de l'exécution propre du Don.

L'Agent d'approvisionnement (ci-après désigné « l'Agent ») est désigné pour effectuer la fourniture de produits et services (y compris la gestion du fond, la préparation des appels d'offres, les contrats, etc.) pour la CFEC au nom du pays bénéficiaire. L'Agent est une organisation impartiale et spécialisée qui rendra les services conformément à l'Accord d'Agent conclu avec le pays bénéficiaire. L'Agent est recommandé au pays bénéficiaire par le GDJ et agréé entre les deux gouvernements dans l'Arrangement concernant les Modalités d'application (ci-après désigné « l'A/M »).

## 2. Étude préparatoire pour le concept sommaire

### 1) Contenu de l'Étude

Le but de l'Étude, menée par la JICA sur un projet demandé (ci-après dénommé « le Projet », est de fournir les documents de base nécessaires pour l'évaluation du Projet par le GDJ. Le contenu de l'Étude est comme suit :

- (1) Confirmation de l'arrière-plan, des objectifs et des effets du Projet ainsi que de la capacité institutionnelle des agences et communautés concernées du pays bénéficiaire, qui sont nécessaires pour l'exécution du Projet.
- (2) Évaluation de la pertinence du Projet à exécuter dans le cadre de la Coopération financière non remboursable des points de vue technique, social et économique.
- (3) Confirmation des éléments convenus par les deux parties, concernant le concept de base du Projet.
- (4) Préparation du concept sommaire du Projet.
- (5) Estimation préliminaire du coût du Projet.

Le contenu de la requête initiale présentée par le pays bénéficiaire n'est pas nécessairement approuvé sous sa forme initiale pour le contenu du Projet. Le concept sommaire du Projet est confirmé en tenant compte des directives relatives au système de la coopération financière non remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'approprier la responsabilité à l'égard du Projet. Telles mesures doivent être garanties même si elles sont hors juridiction de l'organisation dans le pays bénéficiaire exécutant effectivement le Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet est confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaires par la signature par le Procès-verbal des Discussions.

### 2) Sélection de consultants

Pour le bon déroulement de l'Étude, la JICA effectuera l'Étude avec les bureaux d'ingénieurs-conseils enregistrés à la JICA. La JICA sélectionne les sociétés sur la base des propositions présentées par ces dernières ayant intérêt à l'Étude. Les bureaux sélectionnés effectueront l'Étude du concept sommaire et préparera un rapport selon les termes de référence définis par la JICA.

Le bureau d'ingénieurs-conseils qui mettra en œuvre le Projet après l'A/D peut être en principe les sociétés recommandées par la JICA afin de maintenir la cohérence technique avec l'Étude.

## 3. Exécution de la CFEC après l'E/N

### 1) Échange de Notes (E/N) et Accord de Don (A/D)

Le contenu de la CFEC sera déterminé en conformité avec l'E/N conclu entre les deux gouvernements dans lequel sont confirmés les objectifs et la période du Projet ainsi que les conditions et le montant de la CFEC. L'E/N est suivi de la conclusion de l'A/D entre la JICA et le pays bénéficiaire pour déterminer la responsabilité du pays bénéficiaire en matière de

7/2-8

SP 158

condition de paiement, les conditions de la fourniture.

2) Détails de la procédure

Les détails de la procédure sur l'exécution du Projet dans le cadre de la CFEC seront convenus entre les autorités des deux gouvernements concernés au moment de la signature de l'E/N et l'A/D.

Les points essentiels principaux à convenir sont comme suit:

- a) La JICA supervisera l'exécution du Projet.
- b) Les produits et services seront procurés et fournis conformément aux « Directives de la fourniture relatives à la Coopération financière non remboursable (Type I-E) pour l'environnement et le changement climatique ».
- c) Le pays bénéficiaire conclura le contrat avec l'Agent.
- d) L'Agent est le représentant agissant au nom du pays bénéficiaire concernant tous les transferts du fonds à l'Agent.

3) Points focaux des « Directives de la fourniture relatives à la Coopération financière non remboursable (Type I-E) pour l'environnement et le changement climatique »

a) Agent

L'Agent est l'organisation, qui assure la fourniture de produits et services au nom du pays bénéficiaire conformément à l'Accord d'Agent avec le pays bénéficiaire. L'agent est recommandé auprès du pays bénéficiaire par le GDJ et agréé entre les deux gouvernements dans l'A/M.

b) Accord d'Agent

Le pays bénéficiaire conclura l'Accord d'Agent, en principe, dans un délai d'un mois après la signature de l'A/D, en conformité avec l'A/M. L'étendue des services de l'Agent sera clairement spécifiée dans l'Accord d'Agent.

c) Approbation de l'Accord d'Agent

L'Accord d'Agent est préparé sous la forme de deux documents identiques, et la copie de l'Accord d'Agent sera présentée à la JICA par le pays bénéficiaire par le biais de l'Agent. La JICA confirmera si l'Accord d'Agent est conclu en conformité avec l'E/N, l'A/M, l'A/D ainsi que les Directives de la fourniture relatives à la CFEC, puis approuve l'Accord d'Agent.

L'Accord d'Agent conclu entre l'Agent et le pays bénéficiaire entrera en vigueur après l'approbation par écrit de la JICA.

d) Méthodes de paiement

L'Accord d'Agent stipulera que « Concernant tous les transferts du fonds à l'Agent, le pays bénéficiaire désignera l'Agent pour agir au nom du gouvernement pays bénéficiaire et émettra une Autorisation de Déboursement Global (BDG) pour effectuer le transfert du fonds (ci-après désigné « l'Avance ») du compte du gouvernement du pays bénéficiaire au compte d'Approvisionnement.

L'Accord d'Agent indiquera clairement que le paiement à l'Agent se fera en yen japonais dès l'Avance et que le paiement final à l'Agent doit être effectuée au moment où le montant total restant devient inférieur à trois pour cent (3%) du Don et ses intérêts cumulés.

e) Produits et services éligibles pour la fourniture

Les produits et services à fournir doivent être sélectionnés parmi ceux définis dans l'A/D.

f) Sélection des sociétés

En principe, des contrats pourront être conclus avec des sociétés de toute nationalité tant que ces dernières remplissent les conditions spécifiées dans les dossiers d'appel d'offres.

g) Méthode de fourniture

7/24

8/15

Lors de l'exécution de la fourniture, une attention suffisante doit être faite pour la transparence de la sélection des sociétés et de ce fait, l'appel d'offres concurrentiel sera en principe adopté.

h) Dossiers d'appel d'offres

Les dossiers d'appel d'offres contiendront toutes les informations nécessaires pour permettre aux soumissionnaires de préparer des offres valables pour les produits et services à fournir par la CFEC.

Les droits et obligations du pays bénéficiaire, de l'Agent et des fournisseurs de produits et services doivent être stipulés dans les dossiers d'appel d'offres qui sera préparés par l'Agent.

i) Examen de pré-qualification des soumissionnaires

L'Agent peut mener un examen de pré-qualification des soumissionnaires avant la soumission de sorte que l'invitation aux soumissionnaires parvienne uniquement aux entreprises éligibles. L'examen de pré-qualification doit être effectué seulement pour savoir si les soumissionnaires potentiels ont la capacité d'accomplir sans faute les contrats.

A cet effet, les points suivants seront pris en considération:

- (1) Expérience et réalisation passées pour des contrats similaires
- (2) Crédibilité financière (y compris les biens et bien-fonds)
- (3) Existence de bureaux et autres éléments à spécifier dans les dossiers d'appel d'offres
- (4) Leur potentialité pour utiliser les personnels et installations nécessaires

j) Evaluation des offres

L'évaluation des offres devrait être exécutée sur la base des conditions stipulées dans le dossier d'appel d'offres.

Ces offres qui sont largement conformes aux spécifications techniques et autres stipulations du dossier d'appel d'offres, doivent être en principe jugées sur la base du prix soumis, et le soumissionnaire proposant le prix le plus bas sera désigné adjudicataire.

L'Agent présentera à la JICA un rapport détaillé d'évaluation des offres pour leur information, toutefois la notification des résultats aux soumissionnaires ne présupposera pas la confirmation de la JICA.

k) Fourniture additionnelle

En cas de soldes restant après la soumission concurrentielle et/ou sélective et/ou négociation directe pour un contrat, et si le pays bénéficiaire souhaite se procurer des éléments additionnels, l'Agent sera autorisé à effectuer cette fourniture additionnelle, suite aux points mentionnés ci-dessous :

(1) Fourniture des mêmes produits et services

Lorsque les produits et services à fournir en plus sont identiques à ceux de la soumission initiale et que un appel d'offres concurrentiel est jugé inefficace, la fourniture additionnelle peut être effectuée par un contrat négocié avec l'adjudicataire de l'appel d'offres initial.

(2) Autres fournitures

Lorsque les produits et services autres que ceux mentionnés dans l'alinéa (1) ci-dessus doivent être fournis, la fourniture sera faite par appel d'offre concurrentiel. Dans ce cas, les produits et services pour la fourniture additionnelle seront sélectionnés parmi ceux qui se conforment à l'A/D.

l) Conclusion des contrats

Afin de fournir les produits et services en conformité avec les directives, l'Agent devra conclure des contrats avec les sociétés sélectionnées par appel d'offres ou d'autres méthodes.

m) Modalités de paiement

Le contrat indiquera clairement les modalités de paiement. L'Agent doit effectuer le paiement à partir des "Avances" sur soumission des documents nécessaires par la société, sur la base des conditions spécifiées dans le contrat. Lorsque les services font l'objet de la

fourniture, l'Agent pourra payer une certaine partie du montant du contrat à l'avance aux sociétés, à condition que celles-ci soumettent une caution de paiement anticipé qui vaut le montant du paiement anticipé à l'Agent.

4) Contribution demandée au pays bénéficiaire

Pour l'exécution du Projet du CFEC, le pays bénéficiaire devra prendre des mesures nécessaires comme ci-dessous :

- a) Assurer le terrain nécessaire pour le site du Projet et défricher, niveler et récupérer le terrain avant le commencement du Projet.
- b) Fournir les installations pour la distribution d'électricité, l'eau courante, le drainage et d'autres installations annexes dans le site et aux alentours si nécessaire.
- c) Assurer les installations avant la fourniture en cas de l'installation de l'équipement
- d) Assister l'exécution prompte concernant le transport intérieur de produits approvisionnés par la CFEC.
- e) Assurer l'exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres levées fiscales qui pourraient être imposées au Burkina Faso concernant l'achat des composants et les services de l'Agent.
- f) Accorder à toutes les parties concernées, dont les services peuvent être requis en relation avec la fourniture de produits et services sous les contrats, les facilités qui peuvent être nécessaires pour leur entrée et séjour au Burkina Faso pour l'exécution des travaux.
- g) Maintenir et utiliser correctement et efficacement les installations qui seront construites et l'équipement qui seront fourni sous la CFEC.
- h) Prendre en charge toutes les dépenses, autres que celles qui sont couvertes par la CFEC et ses intérêts cumulés, qui sont nécessaires pour l'achat des composants ainsi que les frais d'Agent.

5) Utilisation appropriée du fonds

Il sera demandé au pays bénéficiaire de prendre des actions nécessaires pour l'utilisation correcte et efficace des installations qui seront construites dans le cadre de la CFEC, d'assurer leur gestion et maintenance durables, et de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la CFEC.

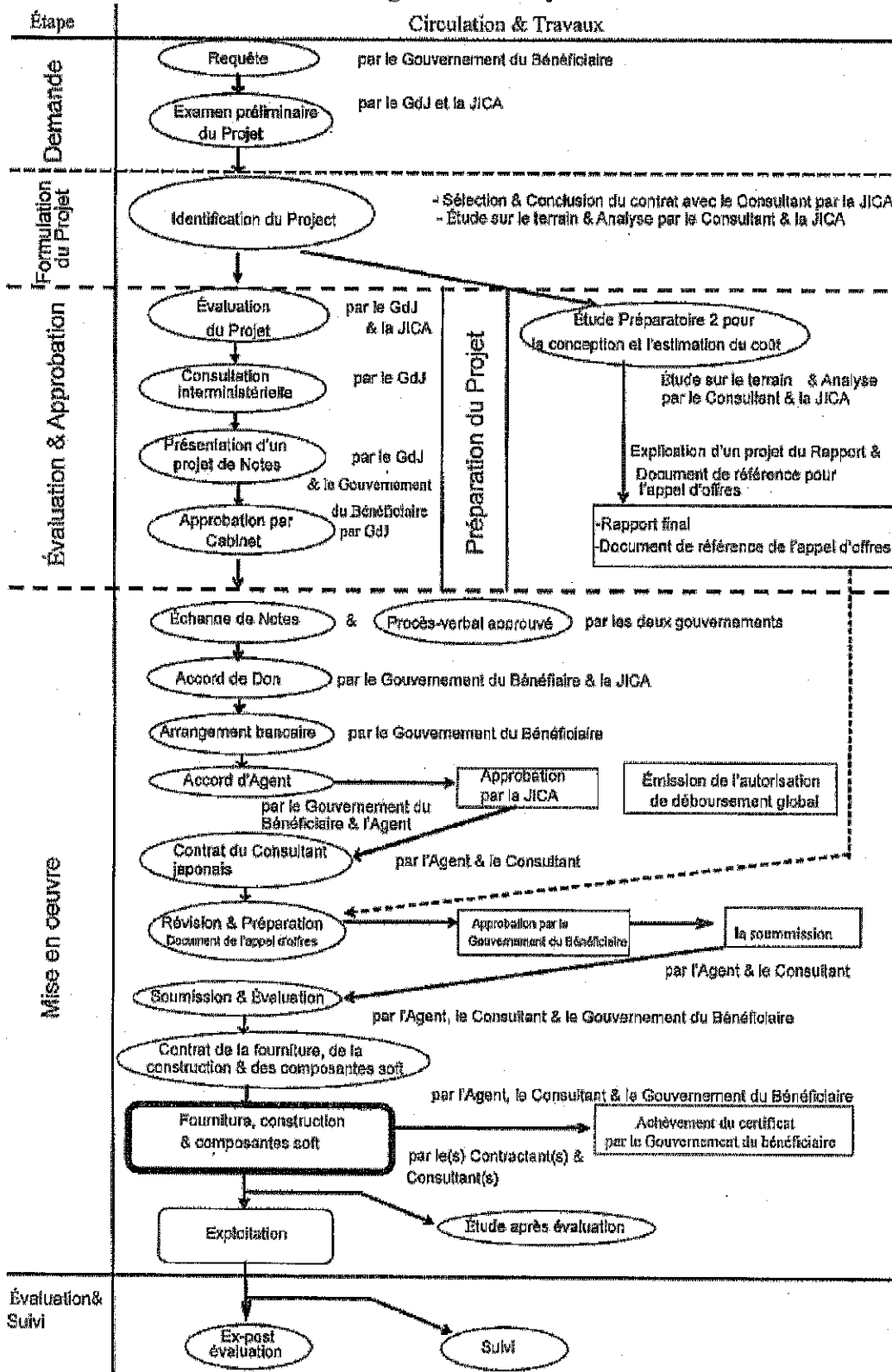
6) Réexportation

Le produits achetés sous la CFEC ne doivent pas être exportés ni réexportés du Burkina Faso.

7/24

88  
K5

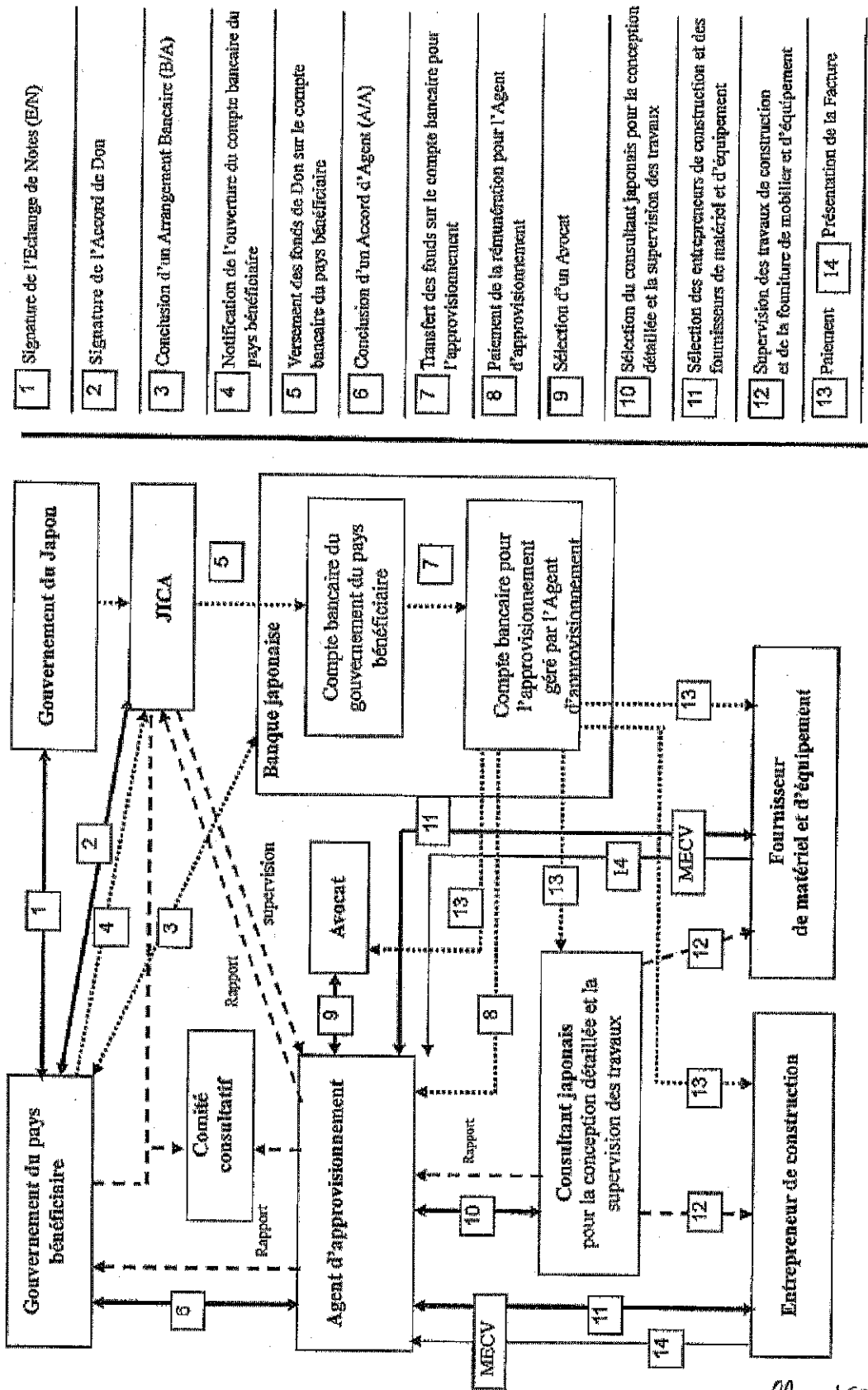
### Circulation générale du Projet de la CFEC



Handwritten mark

Handwritten initials

Annexe IV-A  
Système d'exécution et procédure de la Coopération Financière non-reimboursable du Japon pour l'Environnement et du Changement climatique



## Annexe IV-B Répartition des responsabilités entre les personnes impliquées

Etape	Contenu	Gouvernement du pays bénéficiaire	Gouvernement du Japon	JICA	Agent d'approvisionnement	Consultant japonais	Entrepreneur	Banque japonaise
Etude	Etude de concept sommaire	○	○	◎		◎		
	Elaboration du rapport abrégé du concept sommaire	○	○	◎		◎		
	Elaboration du rapport de concept détaillé	○	○	◎		◎		
Approbation	Evaluation du Projet		◎	◎				
	Conseil des Ministres		◎					
Exécution	Echange de Notes	◎	◎					
	Accord de Don	◎		◎				
	Arrangement Bancaire	◎						◎
	Accord d'Agent	◎		○	◎			
	Contrat de Consultant japonais	○			◎	◎		
	Appel d'offres	○			◎	◎		
	Evaluation des offres	○			◎	◎		
	Passation des Marchés	○			◎		◎	
	Travaux de Construction	○			○	○	◎	
	Fourniture de matériel et d'équipement	○			○	○	◎	
	Supervision des travaux	○			○	◎		
	Paiement	○			◎			
Inspection	○			○	◎			
Evaluation	Post-évaluation	○	◎	◎				

◎ : Responsable d'exécution

○ : Responsable de contrôle et supervision

7/20/04

SP KS

## Annexe V

## Principales mesures à prendre par chaque gouvernement

	Eléments	à couvrir par le Don	à couvrir par la partie bénéficiaire
1	Obtenir une superficie de terrain suffisante		*
2	Démolition des installations, défrichage, mise à niveau et récupération du terrain si nécessaire		*
3	Construction de portails et des clôtures autour du terrain		*
4	Construction de la route		
	1) A l'intérieur du site		*
	2) A l'extérieur du site		*
5	Construction de bâtiment	*	
6	Fournir les installations pour la distribution d'électricité, l'eau courante, l'égout et les autres installations accessoires :		
	1) Electricité		
	a. La ligne de distribution jusqu'au site		*
	b. Le câblage de branchement et le câblage interne sur le site	*	
	c. Le disjoncteur du circuit principal	*	
	d. Le transformateur		*
	2) Alimentation en eau		
	a. Conduite principale d'eau courante urbaine jusqu'au site		*
	b. Système d'alimentation sur le site (réservoir de réception et château d'eau)	*	
	3) Drainage		
	a. Conduite principale urbaine d'égout (pour évacuer l'eau de pluie, les eaux d'égout etc. du site)		*
	b. Système d'égout sur le site (pour les eaux d'égout, les déchets ordinaires, l'eau de pluie etc.)	*	
	4) Téléphone		
	a. Ligne téléphonique de jonction jusqu'au répartiteur d'entrée (MDF) du bâtiment		*
	b. MDF et extension après le répartiteur	*	
	5) Mobilier et équipement		
	a. Mobilier pour l'école	*	
	b. Mobilier pour le logement du personnel (excepté les mobiliers fixes)		*
	c. Equipements du projet	*	
7	Prise en charge des commissions suivantes de la banque japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B):		
	1) Paiement des commissions bancaires pour le transfert du fonds ; du compte du gouvernement burkinabé au compte d'approvisionnement de l'Agent		*
	2) Paiement des commissions bancaires du compte d'approvisionnement de l'Agent		*
8	Assurer le déchargement et dédouanement rapide et assister le transport intérieur des produits au Burkina Faso		
	1) Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits	*	
	2) Exonération d'impôt et dédouanement des produits au port de débarquement		*
	3) Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	*	
9	Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours au Burkina Faso, afin qu'ils puissent effectuer leur travail		*
10	Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés au Burkina Faso à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés.		*
11	Exonération de droits de douane, taxes intérieures et ou autres levées fiscales imposées dans le pays bénéficiaire auprès de l'Agent d'approvisionnement et du Consultant japonais à l'égard de la fourniture des produits et les services sous le contrat.		*
12	Dédommager des pertes et dommages dus à la non-exécution des éléments à la charge du pays bénéficiaire énumérés dans la présente liste.		*
13	Assurer que les Etablissements et les produits seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet		*
14	Prise en charge de toutes dépenses, autres que celles couvertes par le Don		*

(A/B : Arrangement Bancaire)

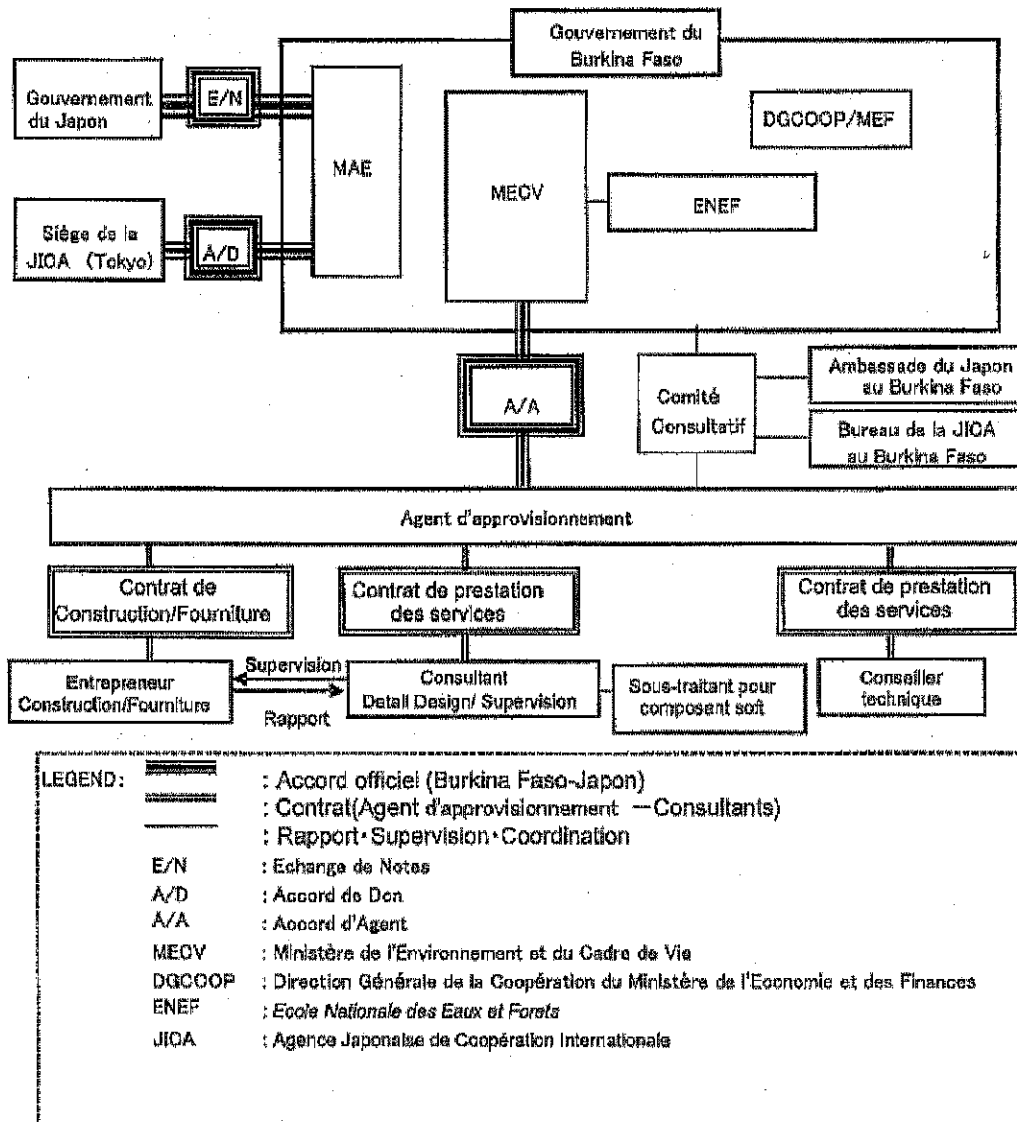
Tr P

8/15



## Annexe VI

## Cadre organisationnel de l'exécution du Projet (provisoire)



229

sp 15

## Annexe VII

## Comité consultatif du Projet

## 1. Fonctions

Le comité consultatif (ci-après désigné « le Comité ») sera mis en place pour remplir les fonctions suivantes :

- (a) confirmer un calendrier de la mise en œuvre du Projet afin d'utiliser le Don et son intérêt couru sans retard et de façon efficace;
- (b) discuter sur les modifications du Projet, y compris les modifications de plan des Etablissements;
- (c) échanger des vues sur la répartition du Don et son intérêt couru ainsi que sur les utilisateurs finaux potentiels;
- (d) identifier des problèmes qui pourraient retarder l'utilisation du Don et son intérêt couru et chercher les solutions à de tels problèmes;
- (e) échanger des vues sur la communication concernant l'utilisation du Don et son intérêt couru; et
- (f) discuter sur toutes autres questions qui pourraient surgir de ou en relation avec l'Accord.

La première réunion du Comité aura lieu immédiatement après l'approbation de l'Accord d'Agent par la JICA, qui sera conclu entre la partie burkinabé et l'Agent d'Approvisionnement (ci-après désigné « l'Agent »).

Des séances ultérieures se tiendront sur la demande de la JICA ou de la partie burkinabé. L'Agent pourra donner des conseils à la JICA et à l'Autorité sur la nécessité de convoquer une séance du Comité.

## 2. Membres du Comité (prévision)

Partie burkinabé

- MECV
- DGCOOP/MEF
- MAE
- ENEF

Partie japonaise

- JICA
- Agent d'Approvisionnement

Observateurs

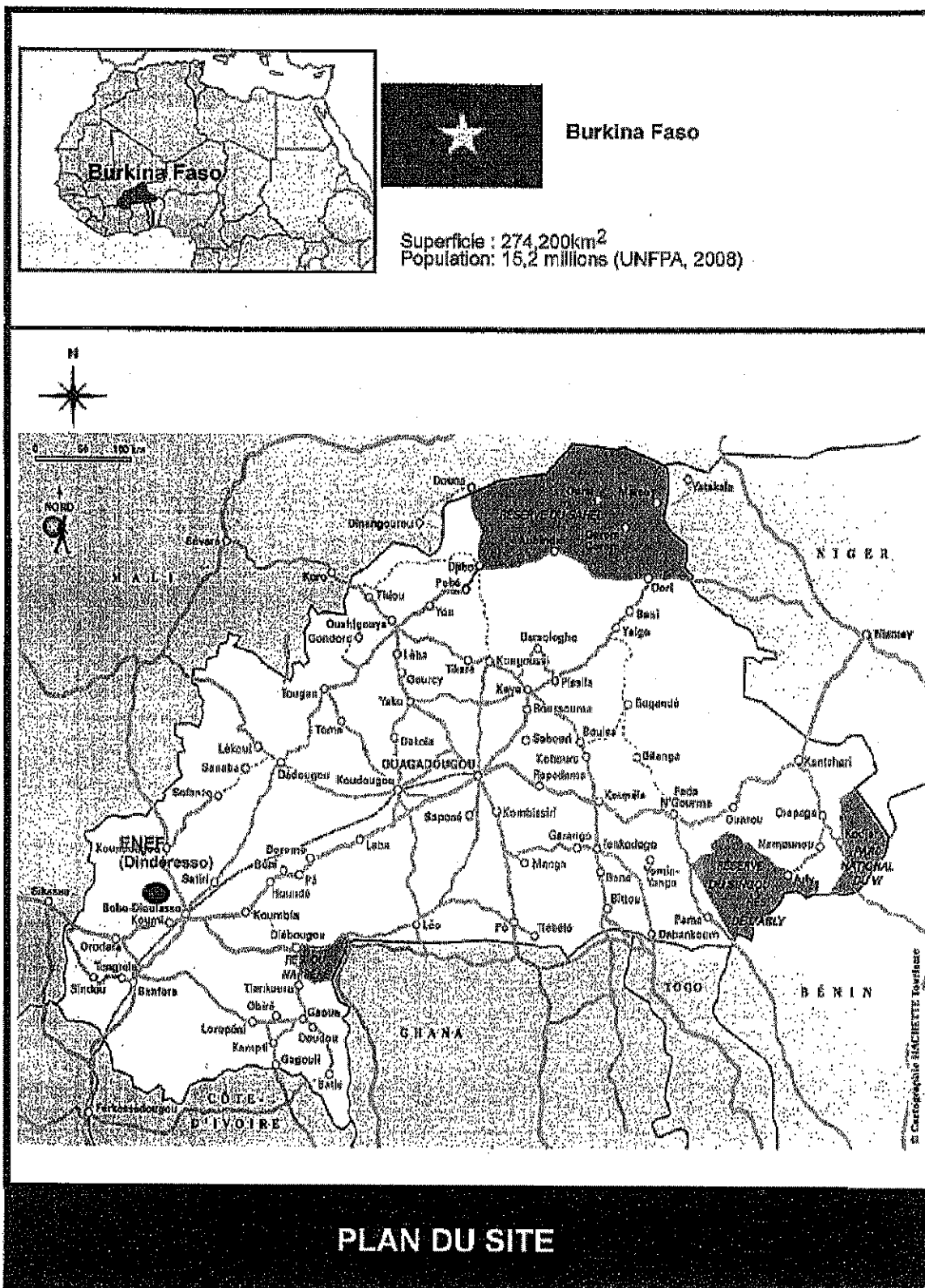
- Ambassade du Japon

1/2

8/ 15

Annexe VIII

Plan du Site du Projet



330

SP KT

(2) 討議議事録【現地調査Ⅰ（概略設計調査）】仮訳

**訳文**

**ブルキナファソ国**

**国立水森林学校教育研修能力強化計画 準備調査Ⅱ**

**協議議事録**

準備調査（その１）の結果に基づき、日本国政府は「国立水森林学校教育研修能力強化計画」（以下「プロジェクト」と称する）に関する概略設計のための準備調査（その２）を行うことを決定し、本調査の実施を独立行政法人国際協力機構（以下「JICA」と称する）に委託した。

JICAはブルキナファソ国へJICA客員専門員の鈴木忠徳を団長とする準備調査団（その２）（以下、「調査団」）を2010年3月13日より派遣し、4月15日まで調査を実施する予定である。

調査団は、ブルキナファソ政府関係者と協議を行い、ブルキナファソにおける現地調査を実施した。それらの協議及び現地調査を通して、双方は附属書に示される主要事項を確認した。調査団は更なる調査作業を進め、概略設計調査概要書を作成する。

ワガドゥグ 2010年3月29日

---

鈴木 忠徳  
 団長  
 準備調査団（その２）  
 独立行政法人国際協力機構  
 日本国

---

Mama Christine LIEHOUN  
 次官  
 環境・生活環境省  
 ブルキナファソ国

---

**Mme Kadidiatou TRAORE**  
 協力局長  
 経済財務省  
 ブルキナファソ国

## 付 属 書

## 1. プロジェクトの目的

プロジェクトの目的は、森林官及び環境技官の養成方針に沿った施設、機材の整備、ソフトコンポーネントを行うことにより、国立水森林学校（以下、ENEf）の教育研修機能を強化することである。

## 2. プロジェクトサイト

プロジェクトサイトは、Annex VIII に示された通り、ウエ（Houet）県デンデレソンのENEfである。

## 3. プロジェクトの責任機関と実施機関

3-1 責任機関は、環境・生活環境省（以下、MECV）とする。

3-2 実施機関はENEfとする。

3-3 責任機関と実施機関の組織図は、Annex II-A, II-B のとおりである。

## 4. ブルキナファソ政府からの要請内容

4-1 Annex I の内容を本調査の対象とし、準備調査（その1）のミニッツのAnnex I に記載されている優先順位を踏まえ、2010年4月13日までに、双方で優先順位および数量を決定することを確認した。

4-2 引き続き実施される更なる調査及び日本国内での解析を通じ要請内容の妥当性が分析され、その結果は概略設計概要書に取りまとめられる。同概要書をブルキナファソ側に説明し、ブルキナファソ側の了承を得た上で、最終的に日本側で本プロジェクトの実施が決定されることを双方は確認した。

4-3 上記4-2のコンポーネントの検討に関し、以下の点を考慮することを双方は合意した。

- 1) 環境・生活環境セクター10ヵ年行動計画（PDA/ECV）の内容及びその進捗状況
- 2) ENEfの適正規模
- 3) カリキュラムとの整合性
- 4) ブルキナファソ側による運営維持管理の容易性
- 5) 他の援助機関による重複がないこと
- 6) 日本側の予算措置方針

## 5. 日本の環境プログラム無償のシステムについて

5-1 日本の環境プログラム無償のシステムについては、2009年8月27日に双方により署名された準備調査（その1）の協議議事録のAnnex III及びAnnex IVに記述されており、本調査団においても改めてAnnex IIIとAnnex IVのとおり説明、及び調達代理機関の業務範囲（scope of works）についても説明した。ブルキナファソ側はこ

れを理解した。双方は、本プロジェクトが実施される場合、ブ国の手続きが尊重されることを確認した。

- 5-2 ブルキナファソ側は、本プロジェクトが実施される場合、プロジェクトの円滑な実施のため、Annex V に記載された必要な措置を行い、実施スケジュールに基づき、履行することを約束した。

## 6. プロジェクトの実施体制

- 6-1 双方は、Annex VI に示されたプロジェクトの実施体制について確認した。

- 6-2 プロジェクトの適切かつ円滑な実施を促進するため、Annex VII に記載された機能と構成員を持つ「協議会」を設立することを確認した。協議会は、プロジェクトの実施中に発生した問題点および変更点等について、双方が話し合うため不定期に開催されるものである。開催は、ブルキナファソ側または日本側のどちらか一方の要請により開催され、議長はブルキナファソ側が務める。したがって、comite de pilotage とは異なるものであることを双方は確認した。

- 6-3 本プロジェクト実施時の MECV 内の体制

MECV は、プロジェクト実施の便宜を図るため、中央レベルで中心部 (focal point) を任命する。

## 7. ブルキナファソ国負担事項

- 7-1 本邦コンサルタントの免税について

ブルキナファソ側は、日本側が要求している本邦コンサルタントの免税措置は、G/A の雛形の 10 条 (1) (d) には「調達代理機関と契約する本邦コンサルタント」の文言が記載されていないため、できないと述べた。

- 7-2 費用負担

プロジェクトの実施に必要な会合（入札委員会、ソフトコンポーネント会合、協議会など）に参加するブルキナファソ側関係者の費用（日当、宿泊、交通費等）はブルキナファソ側が負担することを確認した。

- 7-3 予算措置について

日本側が説明したブルキナファソ側の負担事項について、ブルキナファソ側は予算措置をすることを了解した。2010年6月までに負担予算額が判明すれば、2011年度の予算要求に乗せることが可能であると説明した。

- 7-4 施設・機材の維持管理について

ブルキナファソ側は、プロジェクトにより整備される施設、機材の維持管理を行うため、必要な措置及び必要予算の配分を行うことを合意した。

## 8. 概略設計調査の内容及び調査のスケジュール

- 8-1 概略設計調査は、準備調査（その1）の結果を踏まえ、要請の背景、目的、効果並びに実施に必要な運営・維持管理能力等を調査し、その妥当性を技術面と社会・経済面で検証を行い、ブルキナファソ政府と協議の上、計画の基本構想を双方で確認し、併せて概略設計と概略事業費の積算を行うものである。
- 8-2 調査団は2010年4月13日までブルキナファソで調査を継続する。ブルキナファソ側は円滑な調査のために、調査団に対して必要な支援を行うことを約束した。
- 8-3 JICAは概略設計概要報告書を作成し、その内容を説明する調査団を2010年8月頃に派遣する予定である。
- 8-4 概略設計概要報告書の内容がブルキナファソ政府により基本的に合意された場合、JICAは最終報告書を完成させ、ブルキナファソ政府に2010年12月頃までに送付する。
- 8-5 本プロジェクトの実施は、本準備調査（その2）の結果を受けて、日本政府が最終的に決定するものである。

## 9. その他の関連事項

### 9-1 規模設定について

準備調査（その1）および本調査により、双方はENEFの適正規模は500名程度であることを確認した。

### 9-2 基本設計図作成について

日本側による基本設計図作成に際し、ブ国側から要請に基づいた設計図が提出された。日本側はこれを参考にして日本側とブ国側により詳細にわたって精査・検討することとした。

### 9-3 ソフトコンポーネントについて

ブルキナファソ側は、本プロジェクトのコンポーネントとして、本プロジェクトで建設する施設及び調達する機材の維持管理に係るソフトコンポーネントを要請した。要請されたソフトコンポーネントの目標は次のとおりである。

- 1) 情報処理システム管理：本プロジェクトで調達される情報処理関連機材の維持管理体制を構築し、有効に活用できる体制を整備する。
- 2) 実験室・実験機材管理：本プロジェクトで建設される実験室及び調達される実験用機材の維持管理体制を構築し、有効に活用できる体制を整備する。

本調査の結果を解析の上、必要性の有無とともに、実施に必要なリソースを確認し、その妥当性が認められた場合は、ソフトコンポーネントを計画することを双方は合意した。

ブルキナファソ側は、情報処理システム管理者および実験室・実験機材管理者をそれぞれ

れ配置することを了解した。

#### 9-4 技術支援について

調査団は次のようにブルキナファソ側に説明し、ブルキナファソ側はこれを了解した。

準備調査（その1）で確認した技術支援の要請については、ブルキナファソ国での環境分野の人材育成の現状と課題及び ENEF での教育の現状と課題を十分に分析した上で検討する必要がある。そのため、本プロジェクトには含めない。

#### 9-5 安全対策

本プロジェクトを実施する上で、ブルキナファソ側はプロジェクト邦人関係者に対する十分な安全対策を適切に措置することを約束した。

#### 9-6 予算に余剰および不足が生じた場合の対応について

調査団は、実施段階において予算に余剰および不足が生じた場合の措置として、ブ国側と確認した優先順位に基づいて双方により検討することを確認した。

- 別紙 I     ブルキナファソ側による要請内容
- 別紙 II-A   プロジェクトの責任機関の組織図
- 別紙 II-B   プロジェクトの実施機関の組織図
- 別紙 III    環境プログラム無償スキーム
- 別紙 IV-A   プロジェクトの資金と実施の流れ
- 別紙 IV-B   プロジェクト実施の役割分担
- 別紙 V     両国政府によってとられる主な措置
- 別紙 VI    プロジェクトの実施体制
- 別紙 VII    協議会
- 別紙 VIII   プロジェクトサイト位置図



## 別紙 I

## ブルキナファソ側による要請内容

## 1. 施設

施設名	
新規建設	
1.1	75人収容の教室（4教室）
1.2	動物標本館
1.3	乾燥小屋付き植物標本館
1.4	550人収容の大講堂
1.5	事務室と倉庫
1.6	3階建て寄宿舎棟
1.7	45名収容寄宿舎
1.8.1	職員宿舎（4棟）
1.8.2	職員宿舎（4棟）
1.9	再教育研修用職員宿舎
1.10	ラボ室棟
1.11	500人収容の食堂
1.12	給水塔と給水管網の改良
1.13	深井戸
1.14	運動場
1.15	植物園内の東屋
改修	
	なし

## 2. 機材

機材名	
2.1.	教室用機材
	個人用テーブル付き椅子（部分的に金属製）
	教員用机
	教員用椅子（金属製、クッション付き）
	黒板
2.2.	動物標本館用機材
	大型哺乳類用 1m <sup>3</sup> のガラスケース
	小型哺乳類と鳥類用 0.5m <sup>3</sup> のガラスケース
	大型爬虫類とクロコダイル用ガラスケース 5m x 6m x 5m
2.3.	植物標本館用機材
	標本の分類用ガラスキャビネット
	実習作業用テーブル
	標本用ファイル（金属製）
2.4.	図書室用機材
	デスクトップコンピューター式
	コピー機（リソグラフ）
	閲覧用大型テーブル
	椅子（金属製、クッション付き）
	棚
	キャビネット（金属製、2枚扉）
	製本機

	機材名
2.5.	情報処理室用機材
	デスクトップコンピュータ
	無停電電源 (1100V) + マルチプラグ
	コンピュータ用机
	椅子 (金属製、クッション付き)
	レーザープリンタ
	パソコンとプリンターの接続システムの構築 (一式)
	教卓
2.6.	大講堂用機材
	個人用椅子
	音響システム
	黒板 (上下可動式)
	講演用長机用
	講演者用椅子
2.7.	管理棟用機材
	デスクトップパソコン
	無停電電源 (1100V) + マルチプラグ
	コンピュータ用机
	カラーインクジェットプリンタ
	事務机 (両翼に金属製のキャビネット付き)
	椅子 (金属製、クッション付き)
	肘掛け椅子 (合成皮革張り)
	キャビネット (金属製、2枚扉)
	コピー機 (中型)
	掲示板
2.8.	車両
	60 席のバスもしくは30 席のバス 2 台
	4 輪駆動車ステーションワゴン (9 人乗り)
2.9.	測量および地図製作用機材
	金属製の巻尺 (50m)
	樹脂製の巻尺 (50m)
	金属製の巻尺 (100m)
	樹脂製の巻尺 (100m)
	測量用ワイヤ
	プランニメーター (機械式)
	プランニメーター (デジタル式)
	プランニメーター (デジタル式卓上型)
	万歩計
	測距器
	測量用金属ボール
	測量用オイルコンパス (topochaix)
	林業用コンパス
	オートレベル
	レベル
	セオドライト
	平型バーコード標尺 (4m)
	平型標尺 (4m)

機材名	
	丸型バーコード標尺 (6m)
	丸型標尺 (6m)
	傾斜計
	GPS 一式
	マップ付 GPS 一式
	樹高測高器
	ビッターリッヒ・レラスコープ
	プリンター (A0 サイズ)
	製図用ペンボックス
	測距儀 (Distamats)
	レーザー高度計
	水準器
	簡易実体鏡
	反射式実体鏡
	Arc GIS ソフトウェア (ライセンス:PC10 台以上)
	スキャナー (A0 サイズ)
	製図用テーブル
2.10.	森林工学用機材
	直径巻尺
	輪尺
	測高器
	測高用伸縮ボール
	万能のこぎり
	チェーンソーと安全具
	地盤検査用バー (ボーリング用)
2.11	ラボ用機材
	水文学・気象学関連機材
	水文関連機材
	樹脂製量水板 -0-1 ; -1-2 ; -2-3 ; -3-4 ; -4-5 ; -5-6.
	自記水位記録計
	ピエゾメーター(圧力式水位計)
	土壌学関連機材
	マンセル式土色帖
	地学ハンマー
	巻尺
	FAO 土壌分類ガイドライン
	検土器 (土壌断面調査用ハンドシャベル)
	クリノメーター
	コンパス
	GPS
	土壌学器具袋
	pH メーター
	ポータブル pH メーター
	浸入計
	検土杖
	微生物学関連機材
	精密はかり

機材名	
pHメーター	
ウォーターバス	
高圧蒸気滅菌器	
滅菌乾燥機	
パスツールピペット	
恒温機(培養器)	
光学顕微鏡	
冷凍庫	
カバーガラス	
プレパラート	
スターラー	
温度計	
ドラフトチャンバー	
実体顕微鏡	
物理化学関連機材	
ph試験紙	
遠心分離機	
ホットマグネチックスターラー	
マグネチックスターラー	
ホットプレート	
ロータリーエバポレーター	
ミネライザー(Minéralisateur)	
高温炉(1000度)	
分光光度計	
糖度計(屈折率計)	
屈折計	
真空乾燥器	
温度計	
機械式ダイナモメータ	
デジタル式ダイナモメータ	
斜面台	
ウォーターバス	
エリサプレート	
エッペンドルフチューブ	
パラフィン紙	
水分計	
酸素計	
ビュレット 50ml	
ビュレット 25 ml	
ウォッシュボトル 500ml	
phメーター(実験用)	
phメーター(携行用)	
蒸留器	
バーナー	
染料キット	
メスシリンダー 50 ml	
メスシリンダー 100 ml	

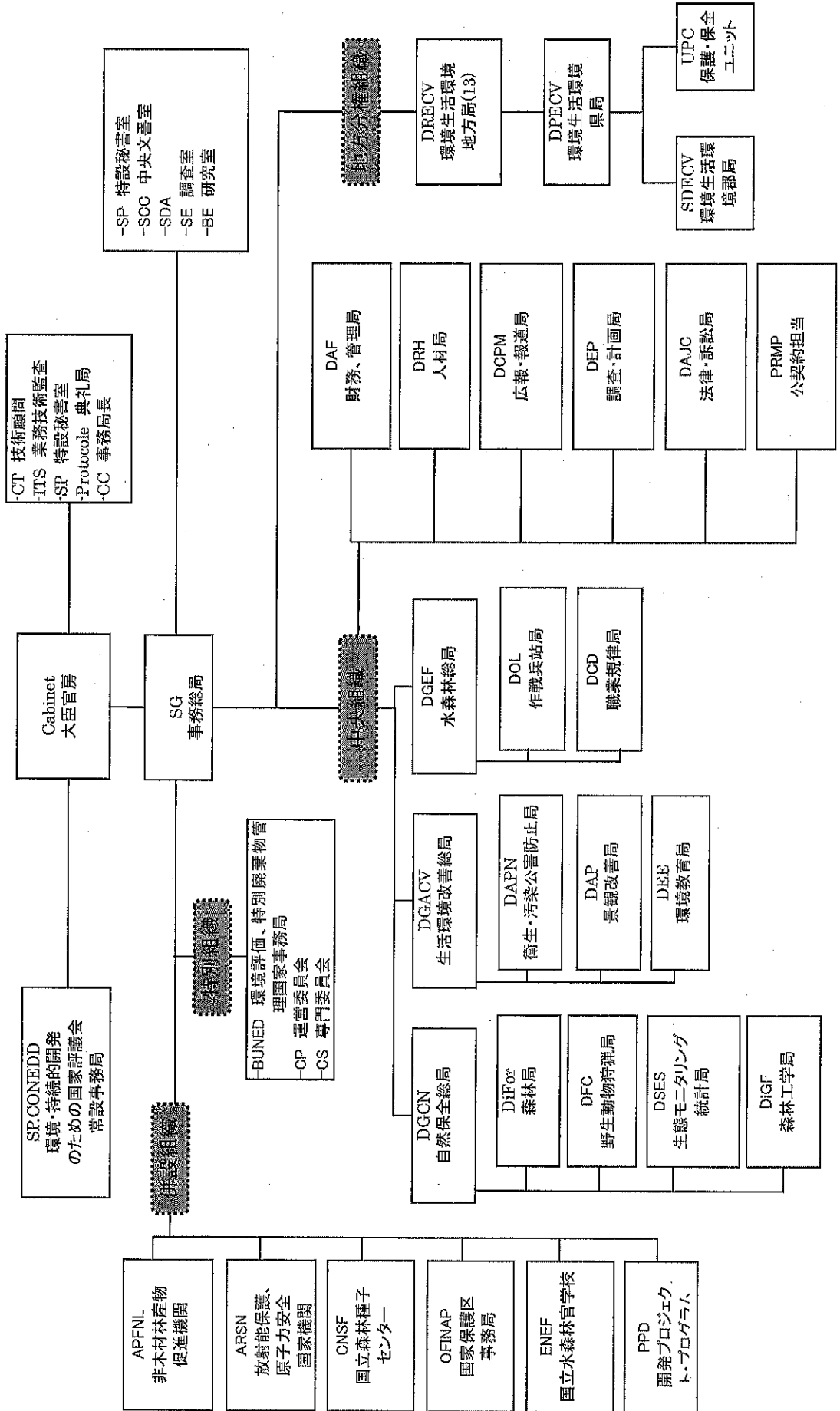
	機材名
	メスシリンダー 250 ml
	メスシリンダー 500 ml
	メスシリンダー 1000 ml
	試験管
	ビーカー20
	ビーカー50
	ビーカー100
	ビーカー250
	ビーカー500
	ビーカー500
	フラスコ 50ml
	フラスコ 100ml
	フラスコ 250ml
	フラスコ 500ml
	平底フラスコ 50ml
	平底フラスコ 100 ml
	ピペット 10ml
	ピペット 20ml
	ピペット 25ml
	安全ピペッター
	挟み具付き支持台
	デシケーター
	メスフラスコ 10ml
	メスフラスコ 50ml
	メスフラスコ 100ml
	メスフラスコ 250ml
	メスフラスコ 500ml
	メスフラスコ 1000ml
	両開き整理棚
	土壌ふるい
	エアコン
	ガスボンベ
	冷蔵庫
	気象観測基地
2.12.	景観整備・園芸用機材
	噴霧器
	播種機
	プランター (土均一板)
	剪定バサミ (felco 5)
	接木用ナイフ
	剪定用鋸
	植木バサミ
	散水ホース (25')
	一輪車
	熊手
	スコップ
2.13.	視聴覚教育機材

機材名	
	ポータブルパソコン
	ビデオプロジェクター
	テレビ
	ビデオデッキ (DVD プレーヤー)
	プロジェクター用大型スクリーン
	ビデオライブラリー用キャビネット
	オーバーヘッドプロジェクター
	発電機
	デジタルカメラ
	ビデオカメラ
2.14	調理室・食堂用機材
	冷蔵庫
	テーブル
	椅子
2.15	寄宿舍用機材
	マットレス付きスチールベッド
	スチール製ロッカー

### 3. ソフトコンポーネント

3.1.	情報システム (設置, 管理, メンテナンス)
3.2.	実験室 (設置, 管理, メンテナンス)

プロジェクトの責任機関：環境・生活環境省 (MECV)



プロジェクトの実施機関：国立水森林学校 (ENEF)

